

**Rapport intermédiaire de la commission des finances
chargée de l'examen
du projet de budget de l'État pour l'exercice 2018**

(Du 28 novembre 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport intermédiaire de la commission des finances chargée de l'examen du budget pour l'exercice 2018. La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante :

Composition du bureau

Président : M. Damien Humbert-Droz
Vice-président : M^{me} Martine Docourt Ducommun
Rapporteur : M. Didier Boillat

Composition des sous-commissions

1. *Département des finances et de la santé – Autorités :*
M. Andreas Jurt, président, M. Baptiste Hurni et M. Matthieu Aubert
2. *Département de la justice, de la sécurité et de la culture :*
M. Damien Humbert-Droz, président, M^{me} Florence Nater et M. Jean-Charles Legrix
3. *Département de l'éducation et de la famille :*
M^{me} Johanne Lebel Calame, présidente, M. Olivier Lebeau et M. François Konrad
4. *Département du développement territorial et de l'environnement :*
M^{me} Martine Docourt Ducommun, présidente, M. Fabien Fivaz et M. Jan Villat
5. *Département de l'économie et de l'action sociale :*
M. Daniel Ziegler, président, M. Jonathan Gretillat et M. Didier Boillat

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2018, la commission des finances s'est réunie à huit reprises, soit les 5 et 26 septembre, le 24 octobre et les 1^{er}, 7, 16, 21 et 28 novembre 2017.

Le processus de traitement du budget est quelque peu différent cette année avec une séance le 5 décembre 2017 dédiée spécifiquement à l'entrée en matière. La suite des débats (amendements et vote final) se fera le 19 décembre 2017.

Ce rapport intermédiaire est établi alors que la commission des finances n'a pas encore terminé ses débats. Il a pour buts d'informer le Grand Conseil sur les points de vue des groupes lors des débats d'entrée en matière et du résultat du vote d'entrée en matière.

Le rapport complet sera transmis dans un deuxième temps, dès que la commission des finances aura terminé ses débats.

2. ENTRÉE EN MATIÈRE : POINTS DE VUE DES GROUPES ET DU CONSEIL D'ÉTAT

Le groupe libéral-radical est peu enthousiaste mais va tout de même entrer en matière en prenant sa responsabilité de parti gouvernemental et pour permettre la mise en place d'économies. Cependant, en fonction des travaux, la position du groupe pourrait diverger.

Les groupes socialiste et PopVertsSol entrent en matière pour permettre la discussion. Cela ne préjuge toutefois pas de leur position finale qui dépendra des discussions.

Le groupe UDC entre en matière mais annonce clairement qu'il refusera le budget 2018 si le déficit reste identique au chiffre actuel.

Le conseiller d'État Laurent Kurth résume les enjeux de ce budget et de la législature à venir :

- S'agissant de la RPT, l'État a perdu entre soixante et septante millions de francs de ressources ces dernières années, dont une grande partie vient de la péréquation des ressources. Hormis ce choc, une baisse linéaire de cinq millions de francs est attendue. Cependant, des compensations peuvent intervenir d'une rubrique à l'autre.
- Le Conseil d'État s'est attaché à faire ce qu'il avait prévu, notamment sur la mise en œuvre des mesures d'assainissement des finances. En conséquence, les résultats fixés et annoncés sont obtenus. Les mauvaises surprises (crédits complémentaires, par exemple) ont été compensées dans la mesure du possible.
- Les nouvelles mesures proposées sont également de sa responsabilité, malgré leur potentielle impopularité, et malgré qu'il ait été accusé de les reporter sur le Grand Conseil.
- La seule mesure qui relève de la compétence du Grand Conseil est la participation des communes à l'effort fiscal. La bascule de l'impôt sur les communes est douloureuse, mais elle était annoncée et n'est donc pas une surprise.
- Pour le Conseil d'État, la bascule fiscale est l'enjeu principal pour redresser les finances du canton. La dynamique de la croissance des charges est mal répartie car elle se situe principalement dans les comptes de l'État, contrairement à la dynamique de recettes qui est plus importante dans les comptes des communes – ce à quoi il faut ajouter que les charges croissent plus vite que les recettes pour l'ensemble des collectivités publiques. De fait, la dynamique des impôts est donc inégalement répartie. Sans entrée en matière, l'État va accroître chaque année son déficit structurel. En ramenant une dynamique de croissance de recettes vers l'État qui assume la croissance des charges à la veille d'une période conjoncturelle favorable, les communes profiteront également de cette amélioration conjoncturelle pour absorber l'effort fait sur les points d'impôts. La répartition des impôts est de 60/40, alors que la répartition de l'ensemble des charges, selon l'étude BAKBASEL, est plutôt de 75/25 ; une partie de la croissance des charges plus importante vient à l'État alors qu'une partie de la croissance des revenus vient de manière disproportionnée dans les communes. Chaque année, un différentiel en faveur des communes est donc fabriqué à hauteur de 15% de l'écart entre les charges et les revenus. Par ailleurs, les charges sont plus dynamiques au niveau de l'État puisqu'au-delà de la facture de l'éducation, il y a, dans le domaine de la formation, toutes les hautes écoles, qui ont des mécaniques globalement inflationnistes, mais également tout le domaine de la santé qui est à 99% en faveur de l'État. C'est en regard de cette répartition différente charges/revenus et de la nature des charges santé et formation que le différentiel profite plus aux communes.
- Nous sommes au début d'une nouvelle législature et Monsieur Kurth invite les députés à réfléchir sur le signal qui serait donné à la population en cas de refus d'entrée en matière.

Les membres de la commission ont posé de nombreuses questions sur le passage à MCH2 et ses conséquences en ce qui concerne l'amortissement du patrimoine administratif, sur la mécanique des subsides LAMal, sur le climat au sein de la fonction publique, notamment dans les institutions parapubliques, et sur le mécanisme automatique d'augmentation des impôts prévu par la LFinEC.

Des députés ont regretté le manque de lisibilité politique du budget et l'absence des tableaux synthétiques de l'année précédente.

Enfin, certains députés ont dit craindre une hausse des impôts dans les communes en cas de bascule de points et les inégalités qui pourraient naître en fonction de la situation financière desdites communes.

Pour terminer, la commission tient à signaler qu'il y aura des discussions politiques sur la façon dont le bilan est réévalué et dont l'État traitera les plus-values qui en découleront. Le conseiller d'État Laurent Kurth a informé les membres de la commission que ce dossier sera présenté au Conseil d'État et au Grand Conseil durant le premier semestre 2018, de manière transparente. Le sujet n'a pas été abordé jusque-là ; le service financier, ainsi que les autres services spécialisés, travaillent actuellement sur ce dossier. Cependant, il explique qu'il n'y aura pas de changement significatif sur le résultat du budget 2018.

Vote d'entrée en matière

Par 14 voix et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de budget de l'État pour l'exercice 2018.

3. EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT

3.1. Autorités

Rapport de la sous-commission sur le budget

Autorités législatives (AULE)

Le budget des autorités législatives (Grand Conseil et secrétariat général du Grand Conseil) diminue de 7,4% pour le premier et de 2,3% pour le second par rapport au budget 2017 et de 2,65% en relation avec les comptes 2015. Les EPT restent stables à 8,2. Un commissaire a trouvé une économie de 35'000 francs à réaliser : une loi portant modification temporaire de l'OGC, visant à diminuer de 2,5% le montant des jetons de présence des membres du Grand Conseil, était applicable uniquement sur 2017, et donc cette économie ne figure pas au budget 2018. Si la sous-commission décide de déposer un amendement, elle devra également déposer un nouveau projet de loi.

Autorités exécutives (AUEX)

Le chef de département explique que le rattachement, pour l'examen du budget et des comptes, des autorités exécutives au DFS est lui aussi fonctionnel. La chancelière d'État indique que le budget des AUEX regroupe le Conseil d'État et le SALI. Elle donne quelques informations sur la réorganisation en profondeur du domaine des relations extérieures et de la communication dès janvier 2018. Par ailleurs, elle explique que MCH2 réactive automatiquement certaines valeurs en les réévaluant, phénomène comptable qui n'impacte néanmoins pas le budget. Les autorités exécutives augmentent de 5,5% par rapport au budget 2017. Les EPT passent de 33,50 à 34,6.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

La CPDT-JUNE se finance au prorata des populations des cantons de Neuchâtel et du Jura. Le budget 2018 est inférieur de 8,5% à celui de 2017.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Le budget 2018 augmente de 8,3% net, ce qui reflète l'engagement souhaité d'un auditeur supplémentaire (EPT + 0,90).

Le CCFI, service transversal qui joue un rôle important non seulement dans le bon fonctionnement de nos institutions et la bonne utilisation des biens publics mais également dans la mise en place et le suivi des différentes réformes, est confronté aux faibles moyens dont il dispose en relation avec sa mission et à l'évolution de certains services. Le CCFI n'est pas seulement un organe de contrôle mais constitue également un service d'appui à la gestion pour l'administration cantonale dès lors qu'il formule recommandations et pistes d'amélioration. Il est indépendant du Conseil

d'État, mais vu la nature de ses activités, le chef du DFS en est l'interlocuteur principal. L'état d'esprit de cette collaboration est de contribuer à la gestion financière et des risques et de mettre en place de nouveaux systèmes pour éviter ceux-ci. Le CCFI passe par des phases compliquées en termes de ressources humaines.

Malgré un état des finances cantonales difficile, au vu des explications données par le chef du service, de l'enjeu important des réformes en cours et à venir ainsi que de l'introduction du MCH2, la commission estime que ce service ne doit pas être affaibli mais au contraire dimensionné en fonction de ses missions.

Le chef de service relève l'environnement de mutation vécu en ce moment, faisant l'objet de l'attention et de la surveillance de son entité. Les nouveaux outils fournis vont permettre au CCFI de réaliser des analyses et des conclusions qui étaient impossibles auparavant. Les entités de l'administration cantonale, par des groupements de services, ont gagné en complexité, ce qui complique de fait la tâche de contrôle du CCFI et lui demande d'adapter ses méthodes et de procéder à des audits plus sectoriels. Le CCFI devra par ailleurs également répondre prochainement à des demandes de standardisation de la Confédération.

Il ne voit pas le but de séparer le contrôle des comptes et le contrôle de la gestion de l'État, le CCFI ayant déjà connaissance des systèmes y relatifs, ce qui représente un gain de temps et une économie financière. Par ailleurs, une activité nourrit l'autre ; les deux étant complémentaires, il n'y a donc pas de conflit d'intérêts.

Quant au degré d'objectivité, il n'a jamais ressenti aucune pression : le CCFI dit ce qu'il a à dire, de la même manière que le Conseil d'État. Concernant l'évaluation des provisions, il s'agit de technique comptable et d'audit ; le CCFI reprendra chaque poste pour vérifier que les calculs, les critères et les hypothèses soient conformes à une bonne pratique. Il ajoute que la lecture des rapports du CCFI manifeste clairement son indépendance à l'égard du Conseil d'État et la transparence de ses analyses et de ses conclusions.

Autorités judiciaires

Le chef de département rappelle que les autorités judiciaires sont indépendantes quant à l'établissement de leur budget, mais que cela paraît cohérent que ce soient aussi les sous-commissions des finances et de gestion du DFS qui les évaluent. Le budget 2018 diminue en comparaison avec le budget 2017 (21,281 millions de francs versus 21,875 millions de francs). L'effectif du personnel, au nombre de 133,85 EPT (magistrats et administratif), est identique à celui de 2016 et 2017. La sous-commission n'a pas de remarques particulières ou d'amendements à formuler. L'objectif des AUJU est de chercher 10 % de revenus supplémentaires en 2018. La votation sur le NHOJ a engendré déception et inquiétudes au sein des AUJU.

Avis et conclusion de la sous-commission

Après l'examen des différentes entités qui constituent les autorités, les sous-commissions considèrent leurs budgets comme réalistes et réalisables et qu'à ce stade il n'a pas été décelé de risques quant à des dépassements budgétaires.

Cependant, au vu du rôle important et transversal que jouent les autorités dans le contrôle et l'appui aux réformes, il est important que celles-ci restent efficaces.

3.2. Département des finances et de la santé (DFS)

Rapport de la sous-commission sur le budget

3.2.1. Généralités

Le 10 octobre 2017, les sous-commissions des finances (COFI) et de gestion (COGES) se sont réunies avec le chef de département du DFS et les chefs de service pour analyser le budget 2018 du département.

Dans le cadre de l'analyse du budget 2018 du département, les sous-commissions ont souhaité recevoir les entités et services suivants : *service financier – service des contributions – office d'organisation – autorités judiciaires et exécutives – contrôle cantonal des finances – service informatique de l'entité neuchâteloise – service des bâtiments – service des communes – service de la santé publique.*

Les nouveautés introduites (refonte profonde, voir pages 11 à 13 du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil du 25 septembre 2017) dans le cadre du budget 2018 pour améliorer : a) les processus de conduite financière de l'État et b) la visibilité/traçabilité liée à l'introduction du MCH2 ainsi que de la LFinEC sont à saluer ; elles n'ont pas facilité la tâche des commissaires dans l'analyse du budget 2018 versus 2017. Néanmoins, les commissaires apprécient la nouvelle méthodologie comptable avec l'avènement de la comptabilité analytique et le compte de résultats à trois degrés de clôture. Ces nouveautés permettront dorénavant une prise de décision et un pilotage sur des critères davantage objectifs que politiques. La recherche de l'efficience sera renforcée.

Pour ses travaux, en plus des documents officiels, notre commission a eu à sa disposition des documents spécifiques du département qui font la synthèse des éléments déterminants et qui précisent certains montants de son budget 2018. Certains passages du présent rapport sont tirés de cette note.

Le président apprécie que l'analyse du budget se fasse conjointement par la COGES et la COFI dans une logique yin-yang, soit non seulement focalisée sur l'analyse brute et linéaire de chiffres « ligne par ligne », mais davantage orientée vers la recherche constructive de solutions adaptées au contexte relatif et absolu. L'objectif premier des commissions doit être la volonté de comprendre le « pourquoi » de nos déficits chroniques et surtout le « comment », pour inverser la tendance déficitaire inacceptable en vue des exigences du MCH2 et de la LFinEC.

Si nous voulons enfin sortir le canton de sa « léthargie intellectuelle » et de son mode opératoire passéiste, inspirée d'une logique régaliennne d'antan, le président propose d'analyser le budget du DFS avec la méthodologie suivante (hypothèses de travail) :

- a) Dans la lecture et l'analyse du budget 2018 du département, adoptons une lecture qui veut comprendre « *la forêt et non seulement l'arbre* ».
- b) Acceptons que le budget 2018 et le Plan financier et des tâches (PFT) 2019-2021 soient discutés d'une manière critique, inspirée par la rigueur analytique (sans biais politique), afin d'éviter toute hausse d'impôts ultérieure pour les personnes physiques.
- c) Dans l'élaboration du budget 2018, refusons d'intégrer toute spéculation sur un redressement conjoncturel hypothétique et non vérifiable en amont.
- d) Une réflexion démocratique doit avoir lieu en vue de repenser les mécanismes du frein à l'investissement. Les contraintes actuelles sont « pro-cycliques » et non « keynésiennes », empêchant ainsi le canton d'investir quand il le faudrait.
- e) Que les commissaires deviennent des acteurs dans une approche « *thinking out of the box* » en vue de repenser non seulement le rôle de l'État avec ses tâches régaliennes évolutives, mais surtout avec des propositions permettant au canton d'améliorer son niveau d'attractivité relative et le pouvoir d'achat de sa population (revenu net disponible).

Le président conclut l'ouverture de la séance en suggérant que nous ne pouvons plus trouver des réponses aux problèmes futurs avec notre état d'esprit et notre logique actuels. Le moment des choix stratégiques sur le rôle de l'État et son périmètre d'action est imminent grâce à un « *mindset* » adapté au XXI^e siècle.

3.2.2. Appréciation générale du budget du département

Le chef de département rappelle que l'enjeu principal pour les exercices 2017 et 2018 est la mise en œuvre des objectifs annoncés et que le Conseil d'État a tenu ses engagements. Certaines mauvaises surprises sont survenues durant 2017, mais elles ont toutes été compensées, ce qui est positif. Le résultat obtenu est conforme à ce qui avait été annoncé ; dès lors, l'équilibre en 2020, qui est l'objectif majeur, est toujours visé. L'application des freins reste cependant compliquée et tenir le plan d'assainissement également, pour le DFS et le DEAS en particulier vu la dynamique des charges qu'ils enregistrent dans les domaines santé et social. Les chiffres du budget sont des objectifs budgétaires que le Conseil d'Etat pense réalistes mais la manière de les atteindre n'est pas clairement définie. Le budget 2018 reste stable grâce à une série de mesures. La suppression de 60 postes est en cours et sera terminée d'ici la fin de l'année ; néanmoins, de nouveaux besoins en ressources humaines apparaissent. Le retraitement du bilan selon le MCH2 fera l'objet d'un nouveau rapport au premier semestre 2018.

La bascule sur le nouveau système de gestion SIGE au 1^{er} janvier 2018 représente une échéance lourde pour tous les départements et en particulier pour les services centraux ; elle crée des tensions et subit les conséquences de plusieurs départs au sein du département, mais elle est

toujours visée. Il s'agit d'un chantier important avec des changements de pratiques et de cultures qu'il faut accompagner. À cela s'ajoute le passage à MCH2.

La pression mise sur l'administration depuis une quinzaine d'années génère des risques et provoque des dysfonctionnements, ce qui suscite une vraie inquiétude vis-à-vis des collaborateurs.

En matière d'informatique, le chef de département souligne que toutes les applications spécifiques datent et l'évolution les rend fragiles, voire instables. Le schéma directeur devrait permettre de réactualiser cela dans les cinq ans à venir, mais dans l'intervalle, les risques de gestion sont importants et aggravés par la faiblesse des ressources en personnel. Il y a notamment un problème de non-redondance de certaines fonctions clé.

Le budget du service de la santé, qui coûte le plus cher, est déjà sous-doté en personnel et c'est un motif d'inquiétude de devoir y supprimer des EPT qui représentent environ 1% du budget permettent de contrôler un tant soit peu les subventions versées (qui représentent le 99% de ce budget). Les coûts de la santé publique sont également inquiétants ; le fonctionnement actuel du système de santé suisse est une incitation, pour les prestataires de soins, à faire du volume, sa mécanique est inflationniste.

Au niveau fiscal, l'impôt des personnes physiques et des personnes morales subit un degré de prévisibilité un peu plus aléatoire que les autres années. Le rapport sur le basculement de l'impôt avec les communes provoque également un degré d'incertitude, car la contribution des communes doit faire l'objet d'une décision du Grand Conseil. Deux réformes fiscales sont à venir en lien avec le projet fiscal 2017 (RIE III bis). Le canton doit d'une part annoncer un projet de révision de l'imposition des entreprises ; une réforme de l'imposition des personnes morales qui doit s'accompagner d'une réforme de l'imposition des personnes physiques. Le budget ne tient cependant pas compte de cela, ces réformes n'étant pas définies et le Conseil d'Etat ayant décidé que les réformes devaient être menées sans perte de recettes.

La deuxième réforme attendue est celle du dispositif hospitalier. Le Conseil d'Etat se penchera en octobre ou novembre sur le rapport du groupe de travail, mais les coûts sont impossibles à mesurer aujourd'hui et cela n'est par conséquent pas non plus compris dans le budget.

Par ailleurs, le chef de département ne partage pas l'analyse selon laquelle la population a des attentes quant au retour à l'équilibre année après année, mais de façon structurelle (la loi exige l'équilibre en moyenne sur quatre ans). Celui-ci est visé pour 2020, ce qui a été dit clairement dès le départ. Les outils prévus par la loi pour absorber les périodes les plus difficiles, comme par exemple la réserve conjoncturelle, ne sont pas à disposition, ce qui crée des difficultés et nécessite la révision des freins à l'endettement pour la période 2019-2022. La situation n'est pas uniquement négative : la progression des charges et l'effort de maîtrise de celles-ci sont parmi les meilleurs de Suisse, où certaines mesures font école. Par ailleurs, bon nombre de réformes institutionnelles et structurelles ont été entreprises depuis dix ans afin de moderniser le canton. Il faut donc regarder sur le long terme.

La dérogation aux mécanismes de frein à l'endettement sollicitée pour 2018 est conforme à la loi, qui prévoit des dérogations possibles pour deux exercices. Elle prévoit par ailleurs qu'une fois les deux années de dérogation passées, si les mesures proposées par le Conseil d'Etat sont insuffisantes pour respecter les mécanismes de frein, le Grand Conseil doit *en principe* et par décret décider d'une augmentation d'impôts – c'est une logique appliquée par la loi et non un automatisme. Sans entrée en matière ou si le budget ne réunit pas la majorité des 3/5 nécessaires à la dérogation, soit c'est une année sans budget où seules les dépenses nécessaires sont engagées, soit le Conseil d'Etat en représente un en cours d'année. Cela créerait un climat hostile aux réformes que le canton doit entreprendre.

Le chef de département ne pense pas que le Conseil d'Etat a été trop optimiste dans les recettes et rappelle que la facture sociale et les charges hospitalières sont les deux plus importantes incertitudes actuellement.

Le Conseil d'Etat a conscience qu'il doit mener des réformes fiscales, car les attentes sont fortes dans la population. Il ne souhaite cependant pas qu'elles aggravent la situation fiscale et mettent en péril les équilibres financiers.

Le canton n'est pas plus cher que les autres pour les émoluments, en particulier dans les domaines de la justice et du transport. Dans ce dernier, l'objectif est de restaurer le niveau de 2014 et d'amener davantage de stabilité.

Concernant la BCN, une analyse a été faite conjointement et montre que ce n'est pas le moment de la solliciter davantage, car elle déploie déjà un effort considérable pour augmenter ses fonds propres conformément aux objectifs définis à l'égard de la FINMA jusqu'en 2020. Elle a largement participé au financement de Microcity. Il ne faut pas y créer des déséquilibres alors qu'elle est en train de se consolider, ce n'est donc pas le bon moment pour ouvrir le capital et permettre à des tiers d'en tirer profit.

Concernant le frein à l'endettement, le Conseil d'État devrait présenter en 2018 trois correctifs sur leurs mécanismes : le premier correctif vise à introduire un mécanisme de lissage des recettes, car les chocs provoqués par les hausses comme par les baisses ne sont pas favorables. Cela permettra une plus grande stabilité dans la conduite des affaires de l'État. Le deuxième correctif concernera les objectifs visés quant au retour à l'équilibre en 2020 et donc de nouvelles dispositions transitoires pour les années 2019 à 2022. Le dernier volet portera sur un découplage du volume d'investissements de l'évolution conjoncturelle de façon à ce que l'État puisse assurer une certaine régularité, et donc une stabilité, dans le temps et éviter d'amplifier les cycles conjoncturels.

Après une analyse consciencieuse et en fonction des éléments connus au moment de leurs travaux, les sous-commissions n'ont pas décelé de surévaluation de recettes ou de sous-évaluation de charges. Les risques ont fait l'objet d'une analyse et il n'est pas impossible que nous devions procéder à quelques ajustements budgétaires, notamment dans le domaine des recettes fiscales et des prestations hospitalières.

Si les charges de fonctionnement du département sont maîtrisées, les « montants hors budget » (essentiellement les rentrées fiscales et les subventions) peuvent présenter un certain risque en fonction de l'aggravation ou l'amélioration de la conjoncture économique, de l'activité hospitalière publique et privée ainsi que des hospitalisations dans et hors canton.

3.2.2.1. Résultat global

Par rapport aux autres départements, le DFS présente la particularité d'inclure dans ses revenus la plus grande partie des recettes déterminantes de l'État. Pour calculer le budget de fonctionnement réel du DFS, il faut donc retrancher des charges nettes certaines charges brutes et certaines recettes, notamment les recettes fiscales.

En termes de résultat d'exploitation, le budget du département est stable en comparaison de 2017. Les EPT augmentent de 3,65 à 367,47 EPT. Pour les explications, voir page 35 du rapport du Conseil d'Etat.

Budget 2018 et PFT 2019-21 Version 20	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Département finances						
Résultat	-861'564'084 CHF	-877'811'247 CHF	-877'608'131 CHF	-906'780'040 CHF	-917'081'719 CHF	-926'100'714 CHF
Groupe 30 : Charges personnel	44'497'881 CHF	42'799'379 CHF	47'566'023 CHF	48'051'271 CHF	48'734'922 CHF	49'111'236 CHF
Groupe 31 : Ch.biens & services	70'956'639 CHF	71'040'092 CHF	72'474'600 CHF	69'318'900 CHF	69'851'100 CHF	73'428'100 CHF
Groupe 33 : Amortissements PA	17'312'367 CHF	17'177'811 CHF	32'041'836 CHF	35'194'668 CHF	40'304'028 CHF	35'572'284 CHF
Groupe 34 : Charges financières	26'007'079 CHF	24'031'048 CHF	21'920'538 CHF	21'410'200 CHF	20'720'200 CHF	19'375'200 CHF
Groupe 36 : Charges de transfert	359'532'112 CHF	344'943'000 CHF	367'218'590 CHF	369'307'980 CHF	369'360'152 CHF	366'608'700 CHF
Groupe 37 : Subv. à redistribuer			0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Groupe 38 : Ch. extraordinaires			0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Groupe 39 : Imputations internes	5'026'779 CHF	1'802'450 CHF	1'316'150 CHF	1'317'150 CHF	1'318'150 CHF	1'249'150 CHF
Groupe 40 : Revenus fiscaux	-1'005'330'394 CHF	-1'029'950'000 CHF	-1'042'400'000 CHF	-1'064'000'000 CHF	-1'075'500'000 CHF	-1'087'050'000 CHF
Groupe 41 : Patentes/concessions	-14'417'249 CHF	-14'520'000 CHF	-14'520'000 CHF	-14'520'000 CHF	-14'520'000 CHF	-14'520'000 CHF
Groupe 42 : Taxes	-18'483'241 CHF	-17'949'000 CHF	-20'104'000 CHF	-19'610'000 CHF	-19'610'000 CHF	-19'610'000 CHF
Groupe 43 : Revenus divers	-4'476'474 CHF	-5'611'204 CHF	-3'207'800 CHF	-1'167'800 CHF	-1'197'800 CHF	-1'237'800 CHF
Groupe 44 : Revenus financiers	-51'079'530 CHF	-53'452'760 CHF	-53'982'600 CHF	-53'991'800 CHF	-54'071'500 CHF	-54'071'500 CHF
Groupe 45 : Prélèvements fonds et	-1'508'267 CHF	-2'683'400 CHF	-7'370'000 CHF	-770'000 CHF	-770'000 CHF	-700'000 CHF
Groupe 46 : Revenus de transfert	-271'716'989 CHF	-235'966'500 CHF	-244'336'500 CHF	-263'600'500 CHF	-263'800'500 CHF	-264'030'500 CHF
Groupe 47 : Subv à redistribuer			0 CHF	0 CHF	0 CHF	0 CHF
Groupe 48 : Revenus extraordinai	-1'800'000 CHF	-5'400'000 CHF	-23'158'519 CHF	-22'578'760 CHF	-27'078'122 CHF	-19'021'235 CHF
Groupe 49 : Imputations internes	-16'084'797 CHF	-14'072'164 CHF	-11'066'449 CHF	-11'141'349 CHF	-10'822'349 CHF	-11'204'349 CHF

	Budget 2017 initial	Budget 2017 amendé	Budget 31.12.2018	Variations 2017-2018	PFT 2019	Variations 2018-2019	PFT 2020	Variations 2019-2020	PFT 2021	Variations 2020-2021	Variations 2018-2021
PERSONNEL ADMINISTRATIF											
DFS	373.67	363.82	367.47	3.65	368.47	1.00	369.47	1.00	369.37	-0.10	1.90
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF	373.67	363.82	367.47	3.65	368.47	1.00	369.47	1.00	369.37	-0.10	1.90

DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF	Budget 2017 initial	Budget 2017 amendé	Budget 31.12.2018	Variations 2017-2018	PFT 2019	Variations 2018-2019	PFT 2020	Variations 2019-2020	PFT 2021	Variations 2020-2021	Variations 2018-2021
DFS											
Secrétariat général 2010	5.90	5.90	5.90		5.90		5.90		5.90		
Redressement finances, adapt. structures 1110	6.20	5.70	0.00	-5.70	0.00		0.00		0.00		
Office d'organisation 3300	3.30	2.60	2.60		2.60		2.60		2.60		
Service financier 3050	36.20	35.20	35.60	0.40	35.60		35.60		35.60		
Service des contributions 3100	129.50	126.10	126.10		126.10		126.10		126.10		
Service de la santé publique 2250	25.85	25.25	27.40	2.15	27.40		27.40		27.40		
Service des bâtiments (administratif + conciergerie) 3401	64.27	62.47	64.47	2.00	64.47		64.47		65.47	1.00	1.00
Office du logement 3402	1.70	1.70	1.70		1.70		1.70		1.70		
Service informatique Entité nteloise 3350	97.45	95.70	100.50	4.80	101.50	1.00	102.50	1.00	101.80	-0.70	1.30
Service des communes 3700	3.30	3.20	3.20		3.20		3.20		2.80	-0.40	-0.40
Total DFS	373.67	363.82	367.47	3.65	368.47	1.00	369.47	1.00	369.37	-0.10	1.90

Au DFS, transfert de 5.7 EPT du redressement des finances dans différents services dont 2.8 EPT au SIEN et 0.4 EPT au SFIN. 2.10 EPT sont prévus au SCSP dont 2 EPT dans le cadre du projet e-health pour lequel un crédit d'engagement est sollicité auprès du Grand Conseil. Quant au SBAT, 1 poste est prévu comme chef du domaine stratégie et 0.2 EPT comme personnel de conciergerie. Pour terminer, au SIEN, 2 EPT sont prévus dans le secteur de l'exploitation des serveurs, du Backoffice et de la sécurité.

Budget 2018 et PFT 2019-21 Version 20		Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Département : Département finances	Résultat	-861'564'084	-877'811'247	-877'608'131	-906'780'040	-917'081'719	-926'100'714
SDFS : Secrétariat généra D	Résultat	1'052'677	1'171'864	1'228'830	1'232'890	1'244'614	1'261'629
SDFS : Secrétariat généra D	Total Charges	1'144'976	1'222'864	1'243'830	1'247'890	1'259'614	1'276'629
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 30 : Charges personnel	887'481	943'264	966'730	970'790	982'514	999'529
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 31 : Ch.biens & services	37'454	51'100	49'100	49'100	49'100	49'100
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 36 : Charges de transfert	217'000	227'400	228'000	228'000	228'000	228'000
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 39 : Imputations internes	3'040	1'100				
SDFS : Secrétariat généra D	Total Revenus	-92'299	-51'000	-15'000	-15'000	-15'000	-15'000
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 42 : Taxes	-2'250	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000	-5'000
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 43 : Revenus divers	-18'049	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000	-10'000
SDFS : Secrétariat général D	Groupe 49 : Imputations internes	-72'000	-36'000				
OORG : Office de l'organisa	Résultat	3'034'185	3'674'718	3'819'107	3'829'555	3'833'438	3'836'128
OORG : Office de l'organisa	Total Charges	5'879'028	6'776'622	5'901'607	3'835'055	3'838'938	3'841'628
OORG : Office de l'organisa	Groupe 30 : Charges personnel	1'530'761	1'662'022	540'363	450'811	454'694	457'384
OORG : Office de l'organisa	Groupe 31 : Ch.biens & services	1'715'248	2'018'100	2'021'200	44'200	44'200	44'200
OORG : Office de l'organisa	Groupe 33 : Amortissements PA	2'632'951	3'096'500	3'340'044	3'340'044	3'340'044	3'340'044
OORG : Office de l'organisa	Groupe 39 : Imputations internes	68					
OORG : Office de l'organisa	Total Revenus	-2'844'843	-3'101'904	-2'082'500	-5'500	-5'500	-5'500
OORG : Office de l'organisa	Groupe 43 : Revenus divers	-2'844'843	-3'101'904	-2'082'500	-5'500	-5'500	-5'500
SFIN : Service financier	Résultat	-211'275'731	-185'271'591	-205'654'917	-206'006'787	-211'585'088	-205'252'685
SFIN : Service financier	Total Charges	35'054'664	25'480'412	32'024'552	31'371'923	30'572'984	29'126'500
SFIN : Service financier	Groupe 30 : Charges personnel	4'024'013	-291'831	4'596'964	4'552'673	4'591'734	4'638'250
SFIN : Service financier	Groupe 31 : Ch.biens & services	1'774'317	631'127	1'884'050	1'874'050	1'864'050	1'854'050
SFIN : Service financier	Groupe 34 : Charges financières	25'059'107	23'777'816	21'670'538	21'210'200	20'520'200	19'175'200
SFIN : Service financier	Groupe 36 : Charges de transfert	4'174'500	1'348'000	3'848'000	3'710'000	3'572'000	3'434'000
SFIN : Service financier	Groupe 39 : Imputations internes	22'727	15'300	25'000	25'000	25'000	25'000
SFIN : Service financier	Total Revenus	-246'330'395	-210'752'004	-237'679'469	-237'378'710	-242'158'072	-234'379'185
SFIN : Service financier	Groupe 41 : Patentes/concessions	-14'417'249	-14'520'000	-14'520'000	-14'520'000	-14'520'000	-14'520'000
SFIN : Service financier	Groupe 42 : Taxes	-5'246'450	-4'459'000	-5'309'000	-5'309'000	-5'309'000	-5'309'000
SFIN : Service financier	Groupe 43 : Revenus divers	-794'965	-1'495'000	-295'000	-295'000	-295'000	-295'000
SFIN : Service financier	Groupe 44 : Revenus financiers	-25'796'033	-26'609'900	-27'441'800	-27'441'800	-27'441'800	-27'441'800
SFIN : Service financier	Groupe 46 : Revenus de transfert	-197'439'616	-157'449'000	-166'220'000	-166'499'000	-166'779'000	-167'057'000
SFIN : Service financier	Groupe 48 : Revenus extraordinai	-1'800'000	-5'400'000	-23'158'519	-22'578'760	-27'078'122	-19'021'235
SFIN : Service financier	Groupe 49 : Imputations internes	-836'082	-819'104	-735'150	-735'150	-735'150	-735'150
SCCO : Service des contribu	Résultat	-1'049'072'415	-1'080'045'694	-1'093'862'806	-1'133'962'878	-1'145'248'997	-1'156'686'061
SCCO : Service des contribu	Total Charges	38'073'716	36'900'306	35'713'194	36'233'122	36'447'003	36'559'939
SCCO : Service des contribu	Groupe 30 : Charges personnel	14'879'740	15'838'751	15'701'694	15'776'622	15'989'503	16'092'439
SCCO : Service des contribu	Groupe 31 : Ch.biens & services	20'317'208	20'465'200	19'561'500	20'056'500	20'057'500	20'067'500

SCCO : Service des contribu	Groupe 33 : Amortissements PA	173'355	193'355				
SCCO : Service des contribu	Groupe 34 : Charges financières	893'999	200'000	250'000	200'000	200'000	200'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 36 : Charges de transfert		200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 39 : Imputations internes	1'809'414	3'000				
SCCO : Service des contribu	Total Revenus	-1'087'146'131	-1'116'946'000	-1'129'576'000	-1'170'196'000	-1'181'696'000	-1'193'246'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 40 : Revenus fiscaux	-1'005'330'394	-1'029'950'000	-1'042'400'000	-1'064'000'000	-1'075'500'000	-1'087'050'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 42 : Taxes	-2'903'394	-2'976'000	-2'956'000	-2'976'000	-2'976'000	-2'976'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 43 : Revenus divers	-95'435	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000	-20'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 44 : Revenus financiers	-6'481'189	-7'000'000	-7'200'000	-7'200'000	-7'200'000	-7'200'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 46 : Revenus de transfert	-72'335'482	-77'000'000	-77'000'000	-96'000'000	-96'000'000	-96'000'000
SCCO : Service des contribu	Groupe 49 : Imputations internes	-237					
SCSP : Service de la santé	Résultat	358'852'556	345'668'009	358'838'471	368'077'007	368'905'927	366'259'244
SCSP : Service de la santé	Total Charges	360'298'487	347'388'009	360'567'471	369'811'007	370'599'927	367'930'244
SCSP : Service de la santé	Groupe 30 : Charges personnel	3'286'841	3'824'865	4'145'031	4'166'669	4'209'925	4'268'694
SCSP : Service de la santé	Groupe 31 : Ch.biens & services	6'363'257	5'665'000	1'331'550	1'357'050	2'160'050	2'100'050
SCSP : Service de la santé	Groupe 33 : Amortissements PA	170'191	401'544	762'300	1'162'308	949'800	949'800
SCSP : Service de la santé	Groupe 36 : Charges de transfert	350'421'907	337'449'600	354'293'590	363'089'980	363'245'152	360'576'700
SCSP : Service de la santé	Groupe 39 : Imputations internes	56'290	47'000	35'000	35'000	35'000	35'000
SCSP : Service de la santé	Total Revenus	-1'445'931	-1'720'000	-1'729'000	-1'734'000	-1'694'000	-1'671'000
SCSP : Service de la santé	Groupe 42 : Taxes	-227'513	-190'000	-530'000	-510'000	-510'000	-510'000
SCSP : Service de la santé	Groupe 43 : Revenus divers	-293'695	-481'000	-1'000	-1'000	-1'000	-1'000
SCSP : Service de la santé	Groupe 46 : Revenus de transfert	-724'372	-799'000	-923'000	-923'000	-858'000	-810'000
SCSP : Service de la santé	Groupe 49 : Imputations internes	-200'350	-250'000	-275'000	-300'000	-325'000	-350'000
SBAT : Service des bâtiments	Résultat	21'221'644	21'440'199	35'591'147	35'619'163	37'937'443	41'515'233
SBAT : Service des bâtiments	Total Charges	50'706'378	51'901'819	65'723'046	65'872'162	67'941'142	71'985'932
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 30 : Charges personnel	6'923'199	7'144'324	7'407'832	7'465'412	7'540'980	7'687'706
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 31 : Ch.biens & services	29'522'198	30'878'365	32'388'200	31'719'000	31'407'200	34'800'200
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 33 : Amortissements PA	11'444'777	10'819'248	23'445'864	24'174'600	26'443'812	26'892'876
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 34 : Charges financières	53'973	53'232	0	0	0	0
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 36 : Charges de transfert	1'567'053	1'844'000	1'349'000	1'380'000	1'415'000	1'470'000
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 39 : Imputations internes	1'195'179	1'162'650	1'132'150	1'133'150	1'134'150	1'135'150
SBAT : Service des bâtiments	Total Revenus	-29'484'734	-30'461'620	-30'131'899	-30'252'999	-30'003'699	-30'470'699
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 42 : Taxes	-391'563	-698'000	-556'000	-596'000	-596'000	-596'000
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 43 : Revenus divers	-237'397	-323'300	-323'300	-360'300	-390'300	-430'300
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 44 : Revenus financiers	-18'800'338	-19'842'860	-19'340'800	-19'350'000	-19'429'700	-19'429'700
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 46 : Revenus de transfert	-1'217'519	-718'500	-193'500	-178'500	-163'500	-163'500
SBAT : Service des bâtiments	Groupe 49 : Imputations internes	-8'837'917	-8'878'960	-9'718'299	-9'768'199	-9'424'199	-9'851'199
SIEN : Service informatique	Résultat	14'159'532	15'084'169	21'958'702	23'953'604	27'349'299	22'474'544
SIEN : Service informatique	Total Charges	28'392'887	28'954'869	33'450'702	34'911'604	38'307'299	33'432'544
SIEN : Service informatique	Groupe 30 : Charges personnel	12'506'891	13'197'505	13'689'074	14'145'888	14'438'927	14'500'980

SIEN : Service informatique	Groupe 31 : Ch.biens & services	11'221'841	11'326'200	15'214'000	14'194'000	14'244'000	14'488'000
SIEN : Service informatique	Groupe 33 : Amortissements PA	2'891'093	2'667'164	4'493'628	6'517'716	9'570'372	4'389'564
SIEN : Service informatique	Groupe 36 : Charges de transfert	1'183'000	1'234'000	0	0	0	0
SIEN : Service informatique	Groupe 39 : Imputations internes	590'061	530'000	54'000	54'000	54'000	54'000
SIEN : Service informatique	Total Revenus	-14'233'355	-13'870'700	-11'492'000	-10'958'000	-10'958'000	-10'958'000
SIEN : Service informatique	Groupe 42 : Taxes	-9'712'071	-9'621'000	-10'748'000	-10'214'000	-10'214'000	-10'214'000
SIEN : Service informatique	Groupe 43 : Revenus divers	-191'488	-180'000	-476'000	-476'000	-476'000	-476'000
SIEN : Service informatique	Groupe 49 : Imputations internes	-4'329'796	-4'069'700	-268'000	-268'000	-268'000	-268'000
SCOM : Service des communes	Résultat	463'467	467'079	473'335	477'406	481'645	491'253
SCOM : Service des communes	Total Charges	464'070	485'479	543'335	547'406	551'645	491'253
SCOM : Service des communes	Groupe 30 : Charges personnel	458'956	480'479	518'335	522'406	526'645	466'253
SCOM : Service des communes	Groupe 31 : Ch.biens & services	5'115	5'000	25'000	25'000	25'000	25'000
SCOM : Service des communes	Total Revenus	-603	-18'400	-70'000	-70'000	-70'000	0
SCOM : Service des communes	Groupe 43 : Revenus divers	-603		0	0	0	0
SCOM : Service des communes	Groupe 49 : Imputations internes		-18'400	-70'000	-70'000	-70'000	0
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Résultat	0	0	0	0	0	0
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Total Charges	3'318'652	2'683'400	7'370'000	770'000	770'000	700'000
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Groupe 36 : Charges de transfert	1'968'652	2'640'000	7'300'000	700'000	700'000	700'000
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Groupe 39 : Imputations internes	1'350'000	43'400	70'000	70'000	70'000	0
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Total Revenus	-3'318'652	-2'683'400	-7'370'000	-770'000	-770'000	-700'000
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Groupe 44 : Revenus financiers	-1'971		0	0	0	0
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Groupe 45 : Prélèvements fonds et	-1'508'267	-2'683'400	-7'370'000	-770'000	-770'000	-700'000
FDS_COMM : Fonds d'aide aux com	Groupe 49 : Imputations internes	-1'808'414					

3.2.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les budgets 2017 et 2018 concernent : pour les charges, les dédommagements aux collectivités publiques du groupe 36 de + 6,4 %. Les charges de transfert brutes de la santé progressent de + 4,5 % par rapport à 2017. Pour les revenus, les augmentations les plus significatives se situent au niveau des revenus extraordinaires du groupe 48 et des taxes du groupe 42, qui augmentent respectivement de + 17,8 millions de francs (+ 428 %) et de + 2,2 millions de francs (+ 11,7 %).

Les charges de personnel et les effectifs (groupe 30) ne correspondent pas à la masse salariale stricto sensu. Elles incluent en effet les charges sociales ainsi que les cotisations à la caisse de pensions et prennent en compte les honoraires versés aux commissions. Les charges de personnel du département augmentent d'environ 4,8 millions de francs.

Les BSM (groupe 31) augmentent de 1,4 million de francs par rapport au budget 2017.

Les amortissements (groupe 33) passent, suite à la revalorisation du patrimoine administratif (PA), de 17 à 32 millions de francs.

Le département relève que les objectifs financiers ont pu être atteints grâce aux économies consenties par toutes les entités et en particulier par les institutions du domaine de la santé.

3.2.2.3. Résultat analytique

Avec le budget 2018 et le PFT 2019-2021 est introduite une vision analytique des charges et des revenus. Il convient de relever que les répartitions analytiques détaillées par prestations ne pourront être réalisées qu'à partir de la mise en production du système SAP au 1^{er} janvier 2018. Il en découle que les coûts et produits indiqués pour chaque groupe de prestations n'incluent à ce stade que les charges et revenus budgétés directement sur les prestations.

3.2.2.4. Investissements

Le budget des investissements nets prévu pour l'année 2018 se monte à 34,8 millions de francs, dont 25,83 millions de francs pour des crédits d'engagement en cours et 8,87 millions de francs (sans le NHOJ) pour des crédits à solliciter, dont 7,74 millions de francs pour le SBAT et un million de francs pour les « Études exploratoires e-health », voté par le Grand Conseil en 2017. Les investissements nets dans la fonction santé, selon la classification fonctionnelle et par catégorie, se chiffrent à 1,49 million de francs. Le SBAT, en tant que service central avec 22,7 millions de francs d'investissements nets, correspond à environ 65 % du budget 2018 du département.

La compensation de l'investissement du NHOJ – trois millions de francs d'engagement – est effectivement compliquée et c'est une réflexion que mène actuellement le Conseil d'État.

3.2.2.5. Fonds gérés par le département

Fonds d'aide aux communes

La fortune du fonds sera diminuée de 7,37 millions de francs, dont 4,7 millions de francs d'aide aux communes, en 2018. Pour expliquer l'augmentation de 2017 à 2018, à lui seul, 6,2 millions de francs seront versés pour la fusion de la Commune de La Grande-Béroche.

3.2.2.6. Plan financier et des tâches

Le plan financier et des tâches (PFT) 2019-2021 accompagne le budget 2018, conformément à la LFinEC. Ce PFT permet, pour la première fois, une analyse relativement détaillée par département.

De manière générale, le PFT 2019-2021 démontre que l'évolution « *top-line* » du DFS va dans le sens d'une amélioration de 48,5 millions de francs. Toutes choses restant égales, le DFS apporterait environ la moitié de l'amélioration opérationnelle du premier volet d'assainissement des finances cantonales estimé à cent millions de francs.

Cela provient de la stabilisation des charges de transfert et surtout d'une augmentation des revenus fiscaux, estimée à +45 millions de francs.

En regardant la classification fonctionnelle, les charges de la santé augmentent de 2017 à 2018 de + 2,6 % (9,5 millions de francs), en grande partie pour des motifs déjà expliqués en 2017 à l'occasion du vote des crédits supplémentaires

3.2.3. Examen de détail des services et offices

Office d'organisation

Augmentation de l'excédent de charges nettes de 3,9 % (+144'389 francs). L'effectif, avec 2,6 EPT, reste stable.

Le chef de département explique que l'office d'organisation est très impliqué dans l'implantation de SIGE et que son premier défi est de terminer tout le travail de fond y relatif en vue de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit d'une petite unité d'expertise interne à l'administration. Le Conseil d'État a l'ambition de rédiger une loi sur la gouvernance des partenariats, projet auquel participera l'office. Il souhaite par ailleurs qu'il ait également pour rôle l'appréhension systématique des risques.

La secrétaire générale du département explique qu'elle en a assuré l'intérim et soulève la difficulté de mettre des effectifs – et leurs compétences – sur ce genre de projets. Elle salue la mise en place de l'office d'organisation et l'arrivée du chef d'office pour réfléchir à cette problématique.

Service financier

Augmentation de l'excédent de revenus nets de 11 % (+20,4 millions de francs) : la RPT augmente de 9,4 millions de francs. Les EPT restent stables et sont budgétés à 35,6.

Le chef de département explique que les 25 millions de francs de recettes de la BCN reposent sur trois composantes : la rémunération de la garantie, la rémunération des fonds propres et la participation de l'État au résultat. Il précise que les deux premières sont enregistrées dans l'exercice courant.

Le chef de service ajoute que l'État a anticipé le passage à MCH2, qui prescrit que les bénéfices d'une société doivent être comptabilisés l'année qui suit l'exercice ; il faut donc tenir compte des décisions de l'assemblée générale concernant la répartition du bénéfice. Cela explique que dans les comptes 2015, cette ligne soit à 0. La même anticipation a été faite en 2014 avec la BNS.

Le chef de service explique, concernant le cas de la LAMal soulevé par un commissaire, que deux gestionnaires de recouvrement ont été engagés dans le courant de l'année. Les résultats escomptés au DEAS n'apparaissent pas encore complètement, tous les actes de défaut de biens dans le domaine LAMal n'ayant pas été transmis au service financier.

Il explique par ailleurs, concernant la modification au patrimoine administratif liée à MCH2, qu'il s'agit d'une opération purement comptable, qui n'a aucune incidence sur le niveau d'endettement de l'État. Avec MCH2, différents postes de bilan sont réévalués à la hausse, notamment ceux concernant le patrimoine immobilier administratif, qui fournira d'importantes plus-values, qui constitueront une réserve. Cela impliquera également des charges d'amortissement plus élevées, réparties dans les différents services, notamment au SBAT et au SPCH, qui sont de grands consommateurs d'investissements. Pour compenser cette charge supplémentaire, l'État prélèvera dans la future réserve de réévaluation du patrimoine administratif. L'opération alimentera également les provisions qui seront constituées selon les normes du MCH2 et en cas de solde, une moitié servira à couvrir le découvert.

Service des contributions

Augmentation de l'excédent de revenus nets de 1,3 % (+13,8 millions de francs) : les EPT restent stables et sont budgétés à 126,10.

Le chef de service fait quelques commentaires au sujet du budget 2018 du SCCO. Il rappelle le choc subi en 2016, avec la perte de quatre millions de francs détournés par un collaborateur, et explique que le service en a tiré les conséquences et a revu ses outils de contrôle. Avec les nouvelles réformes fiscales concernant les personnes physiques et les personnes morales, le SCCO va connaître prochainement une évolution importante. Il relève que les échanges d'information avec les fiscs étrangers deviennent un élément à ne pas négliger.

Concernant l'impôt des frontaliers pour 2018, il intègre le report de l'harmonisation (contrairement à 2017). Les charges de transfert (ligne 36) concernent des frais informatiques intercantonaux.

Quant aux EPT, le chef de service explique que celui-ci a besoin de plus de ressources et de compétences plus variées. Il parle en termes de masse salariale et non en EPT. Il donne quelques explications quant aux spécificités des analyses de dossiers, notamment par rapport à l'échange automatique de données, et aux profils RH nécessaires.

L'adaptation de l'outil informatique pour les impôts immobiliers en lien avec les nouveaux taux d'imposition des gains immobiliers et la mise à niveau avec le projet SIGE a provoqué quelques soucis informatiques, qui ont engendré du retard, notamment dans la facturation. Le vol de quatre millions de francs par un collaborateur a par ailleurs eu un impact non négligeable sur la motivation du service. Néanmoins, le taux d'encaissement est de 93 %.

Concernant l'impôt à la source en réponse aux dix-huit millions de francs d'actes de défaut de biens qui partent dans la nature, ce n'est pas une solution satisfaisante dans la mesure où il concerne uniquement le revenu de l'activité principale des salariés, qui n'est pas toujours le plus important. En outre, encore faut-il que les employeurs paient cet impôt pour leurs employés.

Le chef de département explique, s'agissant des taxations ciblées qui consisteraient à imputer une charge contributive, séparée des impôts, aux institutions privées, que ce sont des réflexions en cours dans le programme de législature, en lien avec les réformes fiscales. Il existe une série de taxations spéciales qui ne viennent pas nécessairement du service des contributions, dont il donne quelques exemples, et d'autres auxquelles le Conseil d'État réfléchit. Concernant la masse salariale, l'État ne peut pas taxer comme il veut : il faut que la matière soit en lien avec le fonctionnement du marché du travail.

Service de la santé publique

L'excédent de charges nettes augmente de 3,8 % (+13,17 millions de francs) par rapport au budget 2017, mais celui-ci a dû être complété par des crédits supplémentaires. Les EPT augmentent de 2,15 par rapport à 2017 pour un total de 27,4 EPT.

Le chef de département explique que le budget de la santé représente cent fois le budget de fonctionnement du service une fois ses frais et factures honorés. Il met en évidence les deux enjeux principaux préoccupant le service : le premier concerne la planification médico-sociale, les EMS et les soins à domicile. Il donne quelques précisions au sujet des prestations développées tout en tentant de limiter par ailleurs la croissance des charges. Les coûts des prestations complémentaires pour des personnes en EMS sont quasiment stabilisés, la politique amène donc progressivement ses effets. Il explique les difficultés liées au nombre d'acteurs sur le marché neuchâtelois des soins à domicile. Le second enjeu est lié aux prestations hospitalières, notamment avec le transfert de prestations des assurances complémentaires aux assurances de base depuis 2012. Le Conseil d'État vient par ailleurs de livrer un rapport sur les PIG. Il rappelle qu'au-delà du système de soins, la santé publique prime. Il évoque le rapport du groupe de travail sur l'hôpital, dont le Conseil d'État n'a pas encore pris connaissance. La mise en œuvre de l'initiative risque de ressembler à un réel casse-tête, avec un risque de départ de personnel dans un contexte où de grands hôpitaux hors canton sont en phase de recrutement, auquel s'ajoutent des prestations qui ne seront plus fournies. Avec HNE, une série de difficultés a montré la limite de l'exercice. Il explique le rapport lié au CNP, actuellement devant la commission Santé.

La commission a pris acte du rapport 17.030 « Prestations d'intérêt général (PIG) – Hôpital neuchâtelois (HNE) » et plusieurs commissaires trouvent difficilement acceptable qu'après une analyse fouillée, il reste encore 24,6 millions de francs sur un total de 65 millions de francs versés à HNE à identifier. Un commissaire a également fait référence à une statistique officielle du subventionnement de 14 hôpitaux (les chiffres clés des hôpitaux K112 publics pour 2015) qui démontre que notre taux de subventionnement par rapport à une journée d'hospitalisation est de 528 francs, contre 103 francs pour le moins cher. Le chef de service donne quelques explications sur les PIG et notamment sur les comparaisons délicates faites par le commissaire. Il lui répond également concernant les dotations minimales des services des urgences.

Un commissaire s'interroge sur la part aux soins (Charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations, page 124 du budget). Il se demande s'il est possible de la diminuer. Le chef de service explique qu'elle dépend de subventions liées à l'activité de soins et qui découlent d'une base légale fédérale ; en effet, la loi dit que le canton doit participer à une partie des financements. S'agissant des EMS, un tarif journalier est facturé au patient. Si ce dernier ne peut plus payer, les prestations complémentaires interviennent, complétées si besoin par une aide individuelle.

Le chef de département explique que les conséquences de la votation du 12 février sur l'organisation hospitalière ne sont pas encore chiffrées et qu'il n'existe pas d'inventaire des

démarches à entreprendre, car le Conseil d'État n'a pas encore la visibilité nécessaire. Pour conclure, il donne son appréciation sur le vote sur la CCT Santé 21 : il estime que c'est un outil qui permet d'avancer dans les réformes, même si le texte lui-même peut être discuté, comme il l'a été lors des deux derniers renouvellements.

Service des bâtiments

Le budget 2018 augmentera de + 66 % (+14,15 millions de francs) avec une augmentation d'effectif de 2 EPT pour un total de 66,17 EPT. La différence marquante entre les deux années provient du groupe 33 (+12,63 millions de francs) et s'explique par l'amortissement du patrimoine administratif dû à la centralisation des bâtiments administratifs au SBAT et par la réévaluation du parc immobilier au budget 2018.

L'architecte cantonal explique que le SBAT est quelque peu sous-doté en ressources humaines et il mentionne la nomination d'un chef de domaine pour le suppléer dans certaines tâches. Par ailleurs, la première préoccupation du service est le montant alloué pour l'entretien annuel du patrimoine immobilier. Ce dernier a une valeur d'environ 1,4 milliard de francs et selon l'usage, il faudrait disposer de 1 % de cette somme pour son entretien, soit 14 millions de francs par année, alors qu'aujourd'hui le service doit faire avec la moitié. Il souhaiterait voir croître cette rubrique pour éviter de devoir régulièrement passer devant le Grand Conseil, mais également pour éviter que le patrimoine ne se dégrade. Un rapport est en préparation.

Le canton ayant une administration très fragmentée, le SBAT a actuellement deux projets principaux de grands pôles administratifs : Tivoli et la Fiaz. Il explique par ailleurs que Neuchâtel est un État très locataire (50 %), ce qui coûte cher. Une réflexion se fait actuellement au sujet des archives cantonales et de la reconstruction du bâtiment de Montmollin.

Au sujet du NHOJ, la ligne budgétaire est restée, le vote ayant eu lieu après l'établissement du budget. L'estimation du patrimoine immobilier, qu'il soit administratif ou financier, est en cours.

Un commissaire demande quelle est la différence entre « domaine » et « office » dans l'organigramme. Il s'interroge au sujet de la Cité des étudiants. Il s'inquiète au sujet de l'attractivité du logement et demande si le SBAT réfléchit en ce sens. Il demande si MCH2 risque encore de provoquer des variations dans le budget du service. Il demande également si les subventions au titre d'aide à la personne figurent encore dans le budget 2018, compte tenu de leur fin programmée au 31 décembre 2017.

Le chef de département explique que l'office du logement est rattaché administrativement au SBAT mais qu'il n'a pas les mêmes synergies dans son fonctionnement quotidien. Ce rattachement ne s'impose pas avec la même nécessité et il pourrait donc éventuellement être déplacé dans les prochaines législatures. L'aide aux personnes est en train de se terminer gentiment, au fur et à mesure de la fin des régimes fédéraux. Elle ne sera pas renouvelée, la philosophie poursuivie étant celle de l'aide à la pierre, à travers notamment le développement de coopératives, qui contribuent à une certaine stabilité du marché et évitent que les loyers ne s'envolent.

Les dossiers de Tivoli et de la Fiaz, s'ils sont menés à bien, permettraient une économie de la moitié des surfaces actuelles de l'État pour les entités concernées. L'État est en plein examen critique de son parc de bâtiments.

La Cité des étudiants a fait l'objet d'une offre pour une fraction du prix estimé et c'est un patrimoine que l'État n'entend pas brader ; il a donc refusé cette offre, mais en étudie d'autres.

L'architecte cantonal ajoute que le rôle du SBAT est de gérer les bâtiments administratifs de l'État et non de faire du rendement : l'attractivité du logement ne fait donc pas partie de ses missions prioritaires.

Le chef de département explique que la cheffe de l'office du logement est sensible à ces questionnements et impliquée dans tous les milieux qui touchent la politique du logement, avec un apport pour le Conseil d'État dans la compréhension du marché du logement. Le Conseil d'État est très soucieux d'un développement qui favorise une certaine mixité, avec un territoire qui fait société et où les gens se côtoient à travers les catégories sociales. Pour l'essentiel, c'est l'action du SCAT qui peut favoriser une telle mixité, même si la politique du logement peut y contribuer aussi.

Il signale par ailleurs une erreur de 600'000 francs dans les recettes, car une recette a été comptabilisée deux fois. Le budget sera donc diminué de cette somme via un amendement à venir.

Service informatique de l'entité neuchâteloise

Le budget 2018 augmente de + 45,6 % (+6,87 millions de francs) avec une augmentation d'effectif de 4,80 EPT pour un total de 100,50 EPT. La différence marquante entre les deux années provient du groupe 31 (+3,89 millions de francs), qui comprend l'achat de licences dans le cadre du projet SIGE ainsi que la maintenance correspondante.

Le chef de département explique que le service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été intégré au SIEN. Il indique que la gestion uniformisée de différents domaines par le biais du service a permis d'avoir des prestations telles que celles fournies par le Guichet unique. Il parle des enjeux de sécurité, évoqués ci-dessus.

Le responsable financier du SIEN mentionne les trois importants changements dans le budget 2018 du SIEN : la consolidation de ses deux centres financiers, la disparition des prestations internes et le transfert de charges du programme des réformes vers le SIEN pour SIGE. Il explique que les charges au niveau informatique n'ont pas beaucoup évolué.

Le chef de département estime que le manque de personnel du SIEN prolonge les risques liés à la sécurité. Par ailleurs, il explique qu'il faut maintenir absolument cet atout qu'est le haut degré d'intégration. De plus, il répond à un commissaire, concernant le chiffre lié au regroupement des Cadolles, et notamment aux salles des machines, qu'en termes de sécurité, l'ancien bâtiment n'étant plus en conformité, les économies potentielles sont considérables si l'on prend en compte la réduction du risque de sinistre. En effet, en cas d'incendie par exemple, les coûts liés à un arrêt de l'ancienne infrastructure auraient été très conséquents. Pour les locations, les chiffres sont au SBAT. Il explique, au sujet des prestations de service, qu'il s'agit de partenaires externes, publics et parapublics.

Une discussion exploratoire s'engage sur la nécessité/possibilité d'une loi-cadre concernant les activités informatiques et la cyber-sécurité.

Service des communes

Le budget 2018 augmente de + 1,3 % avec un effectif de 3,2 EPT. Vu le rôle stratégique de pilotage du service, la commission acquiesce.

Une présentation générale sur la situation du service et ses grands dossiers est faite à la sous-commission. À la suite du départ de l'adjoint au chef, ce poste a été repourvu en fin d'année passée. Un poste à 40% est aujourd'hui vacant.

Les grands dossiers que le service accompagne sont l'introduction de la LFinEC dans les communes, la péréquation financière intercommunale, la nouvelle clé de répartition des transports publics ainsi que les différents projets de fusion de communes, avec le dernier projet connu qui concerne La Grande-Béroche et qui a été accepté en votation populaire.

Les projets de fusion de communes du Grand Neuchâtel et de l'Entre-deux-Lacs ayant échoué, le fonds d'aide aux communes n'est plus alimenté par un prélèvement à l'impôt fédéral direct. À la question d'un commissaire qui se demande dans quel délai un nouveau processus de fusion pourrait voir le jour entre Valangin et Val-de-Ruz, il est répondu que l'encouragement financier, conformément à la législation actuelle, sera maintenu pour Valangin (200 francs / habitant). Il est relevé un problème de calendrier : si une nouvelle convention avait été envisagée pour entrer en vigueur en 2018, les autorités du Val-de-Ruz élues en 2016 auraient dû à nouveau se soumettre à une élection en 2017.

Un autre commissaire estime que malgré les deux projets de fusions avortés et la situation financière difficile de l'État, le Conseil d'État devrait continuer à encourager le processus de fusion de communes. D'autres projets sont évoqués et pourraient voir le jour, il serait dommage que l'absence d'encouragement financier soit un argument négatif qui empêche de nouveaux processus d'être lancés. Le Conseil d'État relève la préoccupation de voir plusieurs communes se retrouver dans la même situation que Brot-Dessous (absence de relève politique et de moyens financiers suffisants).

En ce qui concerne la pré-consultation sur le deuxième volet de la révision de la péréquation financière intercommunale qui traite du volet des charges, le Conseil d'État ainsi que le chef du service donnent quelques informations et impressions sur ce dossier.

Il existe un bon socle avec les communes sur les principes de compensation des surcharges structurelles, par exemple celui d'essayer de compenser directement dans les domaines de charges concernés. Il existe un accord général sur la volonté de reconnaître le rôle spécifique que jouent certaines communes dans le canton. La coordination et l'idée d'un paquet global pour la

péréquation des charges sont rendues plus difficiles. En effet, ce projet associe les cinq départements, qui ont des projets avec un rythme différent et des négociations propres avec les communes. Ce dossier a été abordé par la commission péréquation du Grand Conseil le 17 octobre 2016.

À propos de la demande de six communes du canton de surseoir à la bascule d'impôt à la fin de l'année et ce jusqu'à l'introduction de la révision de la péréquation des charges, le Conseil d'État informe la sous-commission qu'il est prêt à examiner des mesures pour permettre à l'effort communal de se faire sans noyer certaines communes.

Le chef de département rappelle que l'on est à la fin d'un cycle de fusion de communes extrêmement intéressant, qui a vu le nombre de communes divisé par deux. Une réflexion doit être menée sur la suite de cette logique. Tous les dossiers de la péréquation financière sont extrêmement lourds pour le service des communes. Ils concernent notamment les charges scolaires, les routes et les ressources, en lien avec les réformes évoquées précédemment.

Le chef de service ajoute qu'assumer les réformes décidées est un travail important pour les communes, qui doivent prendre sur elles pour les gérer. Leur responsabilisation est plus grande quant à la gestion financière, notamment sur la limitation de l'endettement. Au-delà du programme d'assainissement de l'État, certaines réformes sont encore à venir, comme prévoyance.ne pour la fonction publique ; toutes les communes n'y sont pas préparées de la même manière. Dans le domaine des charges, d'importantes corrections sont à apporter et certaines communes sont préteritées par les distorsions du système actuel. Un système un peu plus équitable et rationnel permettrait à ces communes de mieux assumer leurs devoirs de contribution en vertu de la loi.

3.2.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Les commissaires remercient le chef de département et ses services de la qualité des documents remis ainsi que de la profondeur des réponses à leurs multiples questions. Il est vrai que la nouvelle manière de présenter les comptes ne permet plus une lecture par poste et a demandé aux commissaires de prendre davantage de hauteur pour finalement adopter une lecture plus large et axée sur une réflexion dans le temps à l'aide de la PFT, horizon 2021. La commission est consciente que la non-maîtrise des charges de transfert (groupe 36) ainsi que la faible influence sur les hospitalisations dans et hors canton pourraient péjorer les comptes.

Néanmoins, la sous-commission estime que le budget 2018 du DFS est plausible. Certains postes budgétaires présentent tout de même certains risques, évoqués. Le poste impôts, et plus particulièrement celui des personnes morales, est étroitement lié à l'évolution de la conjoncture économique et à la politique financière des entreprises.

Le report d'une deuxième année de l'introduction complète de la LFinEC risque de ne pas être accepté. Le non-respect du frein à l'endettement en fonction de l'ampleur du déficit annoncé pourrait produire un nombre important d'amendements pour revenir dans les limites du frein. On parle d'un décalage à combler d'environ 47 millions de francs, via une diminution de charges et/ou une augmentation de revenus à faible élasticité, pour ne pas péjorer la compétitivité/attractivité intercantonale ni empêcher des investissements stratégiques pour l'avenir.

La commission est parfaitement consciente que les défis majeurs pour le DFS sont :

- a) appliquer les conséquences du vote du 12 février 2017, si possible en mariant la sécurité sanitaire avec une efficience et efficacité dont parle la LAMaI, tout en cherchant des solutions novatrices, telles qu'un renforcement du partenariat public-privé ;
- b) dessiner une fiscalité pour les personnes physiques qui nous positionne dans la médiane Suisse : « *perception is reality* » ;
- c) revoir et peaufiner le dossier de la péréquation, en y intégrant le volet des charges de centre. Une fois finalisé et communiqué au public, il pourra avoir un effet fédérateur et renforcer la vision du Conseil d'État « Un espace, un canton ».

En ce qui concerne le SIEN, nous n'avons pas besoin d'une solution Rolls-Royce – que le Conseil d'État ne veut pas non plus – mais d'un service efficace, transversal et sécurisé à un prix adapté à nos moyens.

Pour « boucler la boucle », un petit clin d'œil sur un état d'esprit (*mindset*) indispensable et salutaire au canton de Neuchâtel pour passer de la parole et des innombrables écrits ENFIN aux actes, le discours de motivation d'Al Pacino : <https://www.youtube.com/watch?v=WO4tlrjBDkk>.

C'est une manière de comprendre au deuxième degré que ce n'est pas le nombre de pages d'un rapport qui sera le détonateur d'une société dynamique, compétitive et solidaire si on n'a pas, à la base, les tripes et la ferme volonté de renverser la tendance !

3.3. Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC) **Rapport de la sous-commission sur le budget**

3.3.1. Généralités

La sous-commission attachée à l'examen du budget 2018 du département de la justice, de la sécurité et de la culture s'est réunie en séance le mercredi 27 septembre en compagnie des sous-commissaires de la COGES. Monsieur Jean-Charles Legrix était excusé pour cette séance. Le chef de département, Monsieur le conseiller d'Etat Alain Ribaux, le secrétaire général du département ainsi que le responsable financier ont participé à l'intégralité des travaux tandis que les différents chefs de services se sont succédé devant les commissaires. En premier lieu, il convient de relever que cet exercice budgétaire est le premier à être présenté sous la forme répondant au modèle comptable harmonisé MCH2, rendant sa lecture et comparaison avec les années précédentes difficile, voire impossible, dans la mesure où nombre de rubriques ont été modifiées et la présentation générale intégralement revue. La lecture analytique qu'apportera cette nouvelle méthode de travail devrait quant à elle être utilisable dès le prochain exercice.

Deux éléments marquants sont à relever concernant l'exercice budgétaire analysé et influent de manière considérable sur le département :

- Le transfert au SPAJ (et pour une petite partie au SASO), rattaché au DEF, du domaine des « mineurs » jusqu'ici géré par le SIAM. Financièrement, ce transfert implique une réduction de l'enveloppe financière gérée par ce service de 30'500'000.00 francs.
- Le refus en vote populaire le 24 septembre 2017 de la construction du nouvel hôtel judiciaire « NHOJ », projet prévoyant le regroupement de la justice sur un seul site et dont l'investissement aurait eu un impact financier majeur pour les futurs budgets de fonctionnement et des investissements du département

3.3.2. Appréciation générale du budget du département

Comparé au budget 2017, le budget 2018 affiche une diminution de l'excédent de charges de l'ordre de 32 millions de francs (-18%). Les charges se réduisent de 31,3 millions (-12%), et les revenus évoluent à hauteur de 0,7 millions (+0,9%). Comme indiqué ci-dessus, cette baisse résulte principalement du transfert de charges du domaine des « mineurs » au DEF.

3.3.2.1. Résultat global

Les paramètres qui influent sur ce résultat seront analysés de manière détaillée en fonction des natures comptables auxquels ils appartiennent.

Toutefois, les éléments les plus marquants pour cet exercice sont :

- Transfert au SPAJ (DEF) du secteur des mineurs du SIAM (qui devient Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte, soit SAHA)
- Suppression de la rubrique inscrite au budget 2017 concernant la réduction de 60 EPT décidée par le Conseil d'Etat.
- Augmentation de la capacité d'accueil dans les établissements pénitentiaires, avec pour conséquence une diminution des charges liées aux placements de neuchâtelois hors-canton, et une augmentation des recettes liées aux ressortissants d'autres cantons placés à Neuchâtel.
- Transfert dans les investissements des charges pour l'acquisition de véhicules par le garage de l'Etat. A cet effet, un crédit d'engagement de 11,9 millions figure dans les crédits à solliciter.

Les fluctuations les plus marquantes des principales natures comptables :

Charges du personnel + 4,8 mios

Cette évolution découle pour l'essentiel d'une part de la ré-estimation à la baisse de l'écart statistique (-2 millions de francs), et d'autre part de la suppression de la rubrique « Réduction des effectifs », inscrite à titre unique au Budget 2017 pour tenir compte de la mesure initiée par le

Conseil d'Etat de réduire ses effectifs de 60 EPT en 2017.

L'évolution des EPT pour le département s'élève à + 8,3 EPT, et s'articule de la manière suivante :

- Autofinancés : +1,4 (SEPF et PONE) ;
- Transferts internes à l'administration : +2,3 (+0,5 au SJEN, +3,8 au SRHE, -2,0 au SIAM) ;
- Adaptation progressive de la dotation du SPNE conformément au Plan d'action (rapport 13.026), et capacité d'accueil retrouvée avec la fin des travaux dans les deux prisons : +3,0 ;
- Autres : +1 (2 X 0,5) à la PONE pour les secteurs infrastructures et Polycom – téléphonie, et finalement 0,6 EPT, partiellement subventionnés et compensés par ailleurs par une baisse de charges, au SRHE pour un projet lié aux apprentissages.

Biens, services et marchandises + 0,2 mio

Cette nature comptable enregistre de nombreuses fluctuations. Les principales sont :

Service de la justice : augmentation liée aux pertes sur créances à hauteur de 1,13 million (amendes et frais de jugements des tribunaux, d'ordonnances pénales du Ministère public, d'ordonnances pénales administratives dont en particulier celles qui émanent des sociétés de transport public). Les coûts d'assistance judiciaire évoluent à nouveau négativement à raison de 0,2 million alors qu'ils s'étaient stabilisés depuis trois ans.	+ 1'400'000
Police neuchâteloise : L'écart découle en partie d'un reclassement erroné de 487'000 francs entre les natures 31 et 36 du budget 2017. Sinon, de manière générale, les coûts de fonctionnement récurrents sont contenus voir réduits. Cependant, le remplacement de matériel (ex: gilet pare-balles, nouvelle arme longue) dont l'échéance surviendra en 2018, génère des dépenses ponctuelles en 2018. A cela s'ajoute les conséquences de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence, avec 12 mois d'activités en 2018 contre 6 mois en 2017.	+ 1'025'000
Etablissements pénitentiaires : Le reclassement des honoraires pour le CNP en catégorie 36 explique en bonne partie cette diminution de charges au niveau des BSM. En parallèle, au vu de l'aboutissement des travaux, la capacité d'accueil est augmentée de 30 personnes engendrant ainsi une augmentation de 382'000 francs des frais de médecine et pharmacie.	- 990'000
Sécurité civile et militaire : Acquisition des véhicules désormais via les investissements	- 988'000

Amortissements - 1,9 mio

Le calcul des amortissements se fait de manière centralisée par le Service financier. Toutefois, le budget 2018 enregistre de nombreuses et parfois conséquentes fluctuations (SPNE, PONE, SCNE...), qui sont expliquées par l'application des nouvelles normes comptables qui veulent que

« L'amortissement débute désormais lors de la mise en exploitation du bien d'investissement, et non plus à partir de l'année qui suit la dépense. Par ailleurs, les différents postes du bilan ont été réévalués selon le principe de l'image fidèle (valeur vénale) prescrit par le MCH2. Un rapport d'information sur les retraitements effectués sera à cet égard transmis au Grand Conseil durant le premier semestre 2018. Les plus-values attendues seront inscrites dans une réserve de réévaluation. Pour les immobilisations, ces réévaluations induisent dès le budget 2018 une augmentation mécanique des charges d'amortissement d'une vingtaine de millions de francs annuellement, qui sont neutralisées par un prélèvement équivalent à la future réserve de réévaluation du patrimoine administratif (effet neutre sur le résultat). »

Par ailleurs, dans le cadre de la re-catégorisation de l'inventaire des investissements selon le MCH2, les amortissements liés directement aux immobilisations qui représentent les bâtiments ont été regroupées au SBAT.

Charges de transfert - 30,1 mios

Accompagnement et hébergements adultes : transfert des institutions d'éducation spécialisée, pour mineurs, de l'ex-SIAM au SPAJ et au SASO, ainsi qu'économies exigées dans le domaine de l'addiction.	-30'500'000
---	-------------

Revenus divers + 3,0 mios

Service des ressources humaines : restitution de cotisations par Prévoyance.ne en lien avec la liquidation d'une caisse de pension.	+ 2'500'000
Service pénitentiaire : davantage de recettes encaissées des autres cantons.	+ 150'000

Revenus financiers + 1,1 mio

Sécurité civile et militaire : augmentation des indemnités versées par la Confédération suite à une révision des contrats de prestations.	+ 900'000
---	-----------

Revenus de transferts + 1,2 mio

Service pénitentiaire : amélioration des recettes en lien avec l'augmentation du nombre de places de détention mises à disposition des autres cantons par l'EEPB.	+ 1'160'000
Police neuchâteloise : Augmentation des dédommagements Migration et CCDJP.	+ 260'000
Service de la justice : baisse de la demande de renouvellement de passeports biométriques.	-270'000

Entités subventionnées

Les subventions accordées à des entités extérieures sont principalement distribuées par le SAHA. Les entités concernées sont des institutions accueillant des personnes adultes handicapées ou des centres de prévention et de traitement en faveur des personnes souffrant d'addiction. Nonobstant le transfert déjà évoqué des institutions pour mineurs, l'enveloppe accordée diminue globalement de près de Fr. 600'000.00.

Le budget 2018 voit également la réintroduction du soutien à la lecture publique par la subvention à Bibliobus (380'000 francs).

3.3.2.2. Charges et revenus effectifs du département

	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018	Ecarts B17/B18	%
3 : Charges	273'766'292	260'611'695	229'358'596	-31'253'099	-11.99%
30 : Charges personnel	105'363'640	90'244'015	95'064'001	4'819'986	5.34%
31 : Ch.biens & services	27'393'904	27'426'240	27'619'691	193'451	0.71%
33 : Amortissements PA	4'614'140	4'160'182	2'224'464	-1'935'718	-46.53%
34 : Charges financières	23'578	24'058	2'500	-21'558	-89.61%
35 : Attrib fds/ fin spc.	589'350	430'200	430'200	0	
36 : Charges de transfert	118'877'640	121'551'500	91'452'040	-30'099'460	-24.76%
37 : Subv. à redistribuer	4'200'512	4'250'000	700'000	-3'550'000	-83.53%
39 : Imputations internes	12'703'527	12'525'500	11'865'700	-659'800	-5.27%
4 : Revenus	-91'813'456	-83'272'185	-83'984'208	-712'023	0.86%
41 : Patentes/concessions	-174'425	-200'000	-200'000	0	
42 : Taxes	-49'444'039	-49'619'985	-48'955'661	664'324	-1.34%
43 : Revenus divers	-1'564'183	-843'500	-3'805'500	-2'962'000	351.16%
44 : Revenus financiers	-3'084'908	-3'058'200	-4'113'100	-1'054'900	34.49%
45 : Prélèvements fonds et	-321'868	0	0	0	
46 : Revenus de transfert	-19'733'506	-11'941'800	-13'133'747	-1'191'947	9.98%
47 : Subv à redistribuer	-4'200'512	-4'250'000	-700'000	3'550'000	-83.53%
49 : Imputations internes	-13'290'015	-13'358'700	-13'076'200	282'500	-2.11%
EXCEDENT	181'952'836	177'339'510	145'374'388	-31'965'122	-18.02%

3.3.2.3. Résultat analytique

Pas de commentaires pour cet exercice

3.3.2.4. Investissements

Hormis le cas du NHOJ déjà évoqué et le rapport 17.022 actuellement en travail parlementaire, les crédits d'investissements à solliciter sont au nombre de huit mais de montant de faible importance alors que 5 crédits sont ouverts. Dorénavant, ceux-ci se retrouvent dans les fiches des services concernés, en l'occurrence à la police neuchâteloise, au service de la sécurité civile et militaire ainsi qu'au service de la culture.

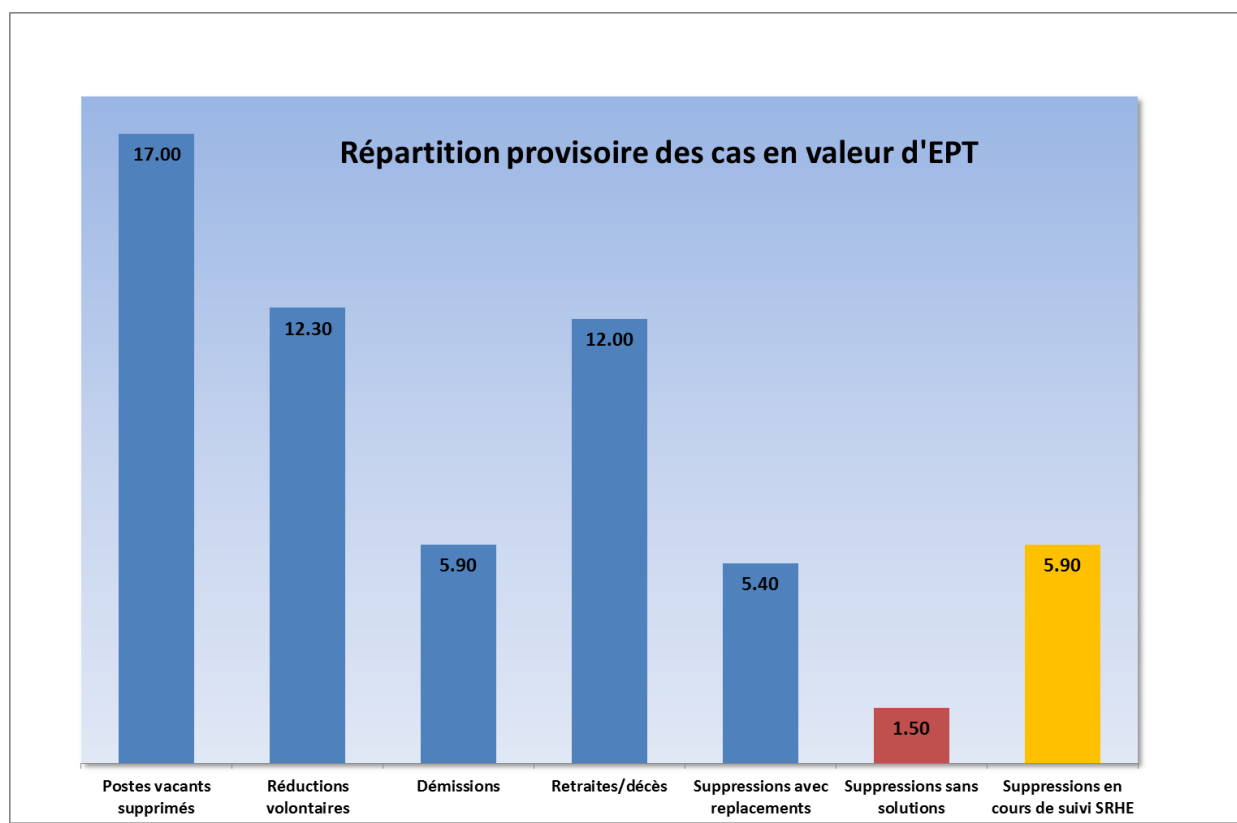
3.3.3. Examen de détail des services et offices

Service juridique

Le travail du service est en augmentation constante. Il a notamment été très sollicité par le projet SIGE sur l'aspect de la protection des données. Le programme de réduction des effectifs s'est traduit par une diminution de 0,5 EPT au SJEN. Le service s'occupe également désormais de l'ensemble des procédures liées aux marchés publics, hormis les dossiers liés aux travaux routiers qui demeurent de la responsabilité du SPCH. Le passage au RSN dans sa version électronique a supprimé des coûts, mais aussi des rentrées. Au final, le budget du service connaît une légère augmentation de 78'355.00 francs.

Service des ressources humaines

Le service est très sollicité dans le cadre des réformes de l'État. Quatre dossiers majeurs nécessitent un important travail du service, notamment le SIGE, la reprise du traitement des salaires du secondaire 2 jusqu'ici gérés par le DEF, le programme de réduction des effectifs et celui de prevoyance.ne. Le tableau suivant détaille la manière dont les réductions de postes ont été réalisées dans le cadre du programme « – 60 EPT » :



Concernant le revenu de 2'500'000 francs provenant de la liquidation de la caisse de pension de la Ville de la Chaux-de-Fonds, dossier litigieux depuis de nombreuses années ayant trouvé son épilogue juridique, les commissaires sont surpris de voir ce montant figurer dans les revenus divers alors qu'il s'agit d'un élément clairement extraordinaire que l'on ne devrait pas retrouver au niveau du résultat opérationnel mais au niveau du résultat total. L'écart statistique a été réduit de 14 à 12 millions, impactant d'autant le résultat du service.

Enfin, un projet d'augmentation du nombre de places d'apprentissage ayant été validé par le Conseil d'Etat, un renforcement des ressources à disposition du SRHE semble nécessaire.

Service de la culture

Peu de variations budgétaires sont à constater dans le service entre les exercices 2017 et 2018. Au niveau des projets, nous mentionnerons ceux de l'archivage électronique et du nouveau centre de conservation des archives. Dans son nouveau rapport sur l'aide à la culture pour les 4 prochaines années, la Confédération a retenu le Laténium parmi 12 ou 13 musées de toute la Suisse, ce qui représentera une recette de 1,5 million de francs sur 5 ans. Ce montant sera utilisé pour faire évoluer le musée sans en augmenter les frais de fonctionnement. Globalement, le budget du service diminue donc de 170'102 francs, reflétant ainsi cette stabilité.

Service des sports

Le service connaît une phase de stabilisation depuis l'arrivée du nouveau chef de service et l'abandon désormais effectif de toutes les tâches liées à l'organisation des camps de ski. Sur les 3,7 EPT que compte le service, environ 1,5 EPT est consacré à l'activité Jeunesse + Sport, 0,3 EPT pour le secrétariat de la commission LoRo-Sport Neuchâtel, reste donc 1,9 EPT pour l'action cantonale relative au sport. La réorganisation du service permet de contenir les charges de personnel, le budget du service est finalement inférieur de 399'438 francs à celui de 2017.

Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte

Les changements intervenus impliquent une réduction conséquente de l'enveloppe globale allouée au titre des subventionnements. Afin de permettre une comparaison objective, les commissaires ont exigé le tableau suivant :

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	
Institution dans le canton pour adultes	50'044'591.00	44'942'900.00	45'396'500.00	
Les Perce-Neige	23'756'080.00	23'889'000.00	25'641'900.00	
Alfaset	11'336'998.00	11'184'500.00	11'184'500.00	
Foyer Handicap	4'351'921.00	4'236'800.00	4'236'800.00	
FADS	4'019'750.00	3'792'600.00	2'693'300.00	transfert Feu Vert et solidarité femmes au SASO
Fondation Goéland	2'410'520.00	0.00	0.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Le Devens	2'381'376.00	0.00	0.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Fondation Ressource	450'900.00	0.00	0.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Maison de Vie Val-de-Travers (TCC)	1'337'046.00	1'430'000.00	1'640'000.00	augm. 210'000 compensée par les hors canton
Institution hors canton pour adultes	9'238'286.00	9'400'000.00	9'110'000.00	
Lutte contre les addictions jeu	174'425.00	200'000.00	200'000.00	
Lutte contre les addictions	4'418'120.00	11'161'600.00	10'361'600.00	
Fondation addiction NE	4'418'120.00	6'030'000.00	5'587'600.00	
Fondation Goéland	0.00	2'371'800.00	2'195'000.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Le Devens	0.00	2'297'300.00	2'125'500.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Fondation Ressource	0.00	462'500.00	453'500.00	transfert en lien avec projet Dispositif Neuchâtelois Addiction
Prestations ambulatoires aux invalides	399'714.00	428'000.00	488'000.00	
Pro infirmis	280'000.00	280'000.00	340'000.00	
Ass. Centre thérapeutique de jour	53'000.00	50'000.00	50'000.00	
Ass. Antenne handicap mental	45'000.00	45'000.00	45'000.00	
Féd. CH des sourds	21'290.00	52'000.00	52'000.00	
Inclusion Handicap	424.00	1'000.00	1'000.00	
Total	64'275'136.00	66'132'500.00	65'556'100.00	

Il permet de constater que l'évolution des subventions pour les institutions toujours gérées par le service sont relativement stables.

Les fluctuations importantes sont en lien avec les options stratégiques fixées. Le SAHA commence à pouvoir éviter des placements, le but étant d'éviter l'institutionnalisation. Le pari du SAHA est encore et toujours de respecter les objectifs stratégiques tout en évitant une multiplication des placements.

Les commissaires s'inquiètent également du retard pris dans l'élaboration du plan d'équipement cantonal.

Police neuchâteloise

Pour la PN, l'effectif se trouve réduit de 10.5 EPT par rapport au budget 2017 en raison des mesures budgétaires décidées par le Conseil d'Etat, avec la volonté de maintenir les forces vives présentes sur le terrain. Au niveau des coûts de fonctionnement, après sa mise en route courant 2017, les effets de la CNU peuvent être considérés sur une base annuelle, tant au niveau des charges que des revenus. En ce qui concerne les revenus de transfert, en augmentation de 257'100 francs, ceux-ci concernent principalement les indemnités pour le centre d'accueil fédéral

de Perreux. En augmentation également, les revenus découlant des échanges inter-cantonaux, soit l'engagement de personnel en faveur d'autres polices cantonales. Les cas de cybercriminalité étant en augmentation, la lutte devient un élément nécessitant l'engagement de nouveaux moyens.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Après le départ du chef de service courant 2016, l'arrivée de son successeur au 1^{er} octobre 2017 stabilisera le fonctionnement du service. Les effets de la centralisation des garages de l'Etat se font progressivement sentir, avec des économies chiffrables à plusieurs centaines de milliers de francs. Au niveau des comptes, la diminution de charges du service de 943'705 francs est liée à la future acceptation par le Grand Conseil du rapport 17.022, faisant passer les achats de véhicules par l'investissement et non plus dans le compte de fonctionnement. Le tableau ci-dessous, explicite les montants figurant au budget de dernières années et mentionnées dans ledit rapport. Autre élément marquant, l'adaptation à la hausse du contrat avec l'Armée Suisse pour le site de Colombier qui voit l'indemnité annuelle être augmentée de 401'100 francs, doublée pour cette année car avec effet rétroactif. Un élément important pour le service est d'arriver à la concrétisation de la fusion des régions OPC, qui pourraient passer de 6 à 4, et générer ainsi des économies pour les contributeurs (communes). Au final, le budget du service est inférieur de 1'845'905 francs par rapport au budget 2017.

Le tableau ci-après, figurant en page 8 du rapport 17.022, fait l'historique des achats de véhicules et machines pour les années 2015 à 2017 par groupe d'utilisateurs.

	2015			2016			2017		
	PONE	SPCH	Autres	PONE	SPCH	Autres	PONE	SPCH	Autres
Budget de fonctionnement									
Véhicules	540'000	400'000	147'600	552'000	355'000	154'000	618'000	518'000	185'000
Machines		300'000			280'000			310'000	
Crédit cadre existant									
Lourds		860'000			500'000			750'000	
Total	2'247'600			1'841'000			2'381'000		

Dès 2018, toutes les acquisitions d'un montant supérieur à 10'000 francs seront activées, et passeront donc par le compte des investissements. Au travers de la demande de crédit d'engagement (rapport 17.022), c'est un montant de 2,9 millions de francs qui est sollicité pour l'exercice 2018.

Service de la justice

Le budget du service se trouve péjoré de 1'976'346 francs par rapport à celui de 2017. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de 1.14 million liée aux pertes sur créances ainsi qu'à la difficulté croissante du recouvrement des créances judiciaires. La demande de renouvellement des passeports biométriques connaît pour sa part une forte diminution impactant également le résultat du service.

Service pénitentiaire

Le budget sur service est amélioré de 3'721'289 francs par rapport à celui de 2017, notamment grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires. L'effet est double puisque d'une part les placements hors canton diminuent et les placements de cantons voisins augmentent. Le transfert des amortissements au SBAT allège également le budget à hauteur de 1'357'391 francs. Au niveau des projets, mentionnons celui des bracelets électroniques, qui après une phase de tests, entrera en fonction avec 4 bracelets disponibles pour un coût journalier de 42.00 francs dont 15.00 francs sont refacturées au porteur.

Service des poursuites et faillites

L'activité du service est encore et toujours intense, avec une situation intermédiaire 2017 des émoluments en progression de plusieurs centaines de milliers de francs. Pour 2018, la situation ne devrait malheureusement pas changer, ce qui au final permet au service d'augmenter ses revenus

de l'ordre de 360'000 francs. Il s'agit là de la seule variation majeure pour ce service par rapport à l'exercice précédent. A noter que le service emploie en permanence 12 à 15 personnes issues de l'office régional de placement neuchâtelois (ORP) et que cette situation engendre plus de rotation au sein du personnel, rendant ainsi l'organisation complexe.

3.3.4. Avis et conclusion de la sous-commission

Au terme de leurs travaux, les commissaires remercient le chef de département ainsi que les collaborateurs ayant collaboré au bon déroulement de la séance ainsi qu'aux différents travaux budgétaires. Hormis les éléments déjà évoqués, ils constatent que les charges courantes du département sont contenues et ce en dépit d'un budget global très largement déficitaire. L'enjeu majeur de l'assainissement des finances déploie déjà quelques effets au sein du département dont l'ampleur est toutefois modeste face au déficit global du présent budget.

3.4. Département de l'éducation et de la famille (DEF) Rapport de la sous-commission sur le budget

3.4.1. Généralités

Déroulement des travaux de la commission

La sous-commission des finances et la sous-commission de gestion du Département de l'éducation et de la famille ont siégé ensemble le 2 octobre, en présence de la conseillère d'État cheffe du DEF, du secrétaire général et du responsable financier et de gestion du département.

Objectifs et projets du département

Le département pilote un des domaines les plus importants pour l'avenir, dans une période compliquée. La réflexion face aux contraintes financières – environ 50 millions de francs d'améliorations à trouver pour l'ensemble des départements afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2020 – est menée en termes d'efficience mais aussi de suppression de prestations. Cela concerne notamment l'administration des lycées et des centres professionnels, où des doublons rendent les structures coûteuses. Une partie des charges, liées par exemple à la mobilité étudiante, sont difficiles à maîtriser.

Le département poursuit des objectifs ambitieux, notamment : résoudre le problème des jeunes sans solution à la fin de l'école obligatoire ; moderniser les institutions de formation pour non seulement répondre aux attentes de l'économie mais aussi préparer les jeunes à la révolution numérique ; intégrer le pilotage des institutions spécialisées ; élaborer et réaliser le concept cantonal de pédagogie spécialisée.

Missions et tâches du département – suppressions ou nouveautés

- Suppression de la Caisse de remplacement
- Transfert au Service des ressources humaines de l'État (SRHE) de tâches de gestion du personnel enseignant du secondaire 2
- Reprise par le SPAJ de l'activité « mineurs » du Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) du DJSC

Modification des structures

- Réorganisation interne du secrétariat général
- Externalisation de la cafétéria du CPMB
- Réunion des trois lycées dans un « centre de profit » comptable unique (Lycées)
- Intégration au SFPO du Fonds de formation et intégration des jeunes

3.4.2. Appréciation générale du budget du département

La nouvelle présentation du budget a fait l'objet d'explications techniques. Les changements sont notamment rendus nécessaires par la mise en œuvre du MCH2 et de la nouvelle législation financière ainsi que par la généralisation de la conduite par objectifs et de GestionNE. Les services disposeront ainsi de méthodes de gestion financière plus performantes, axées davantage sur l'analyse des coûts et des prestations. La connaissance des coûts par prestation doit également servir de base à la fixation des prix des prestations publiques (par exemple

émoluments). Il s'agit finalement de disposer d'un outil de conduite financière fiable venant en aide à la décision.

Mettre en place une comptabilité analytique prend du temps, le résultat n'est utilisable qu'après deux ou trois ans. Les clés de répartition sont les heures effectives ou des ratios pragmatiques, validés par l'expérience. Les prestations des services centraux seront réparties au bouclage 2018, puis progressivement intégrées dans les budgets.

Sur le terrain, la mutation est en cours avec l'appui du secrétariat général et des services centraux et le retour d'expérience des services pilotes GEM. Du côté des entités subventionnées, les communes et les cercles scolaires utilisent le MCH2, dont un des buts est justement la comparabilité financière ; la comptabilité analytique reste du ressort des communes.

Budget et plan financier du département

Groupe natures comptables pour le budget	Réel 2016	Budget v0 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Total Charges	571'666'608	571'683'316	598'168'341	604'704'991	604'628'958	605'719'249
30 : Charges personnel	175'754'628	178'708'303	173'422'662	173'328'426	174'129'215	175'010'775
31 : Ch.biens & services	32'497'768	31'697'911	33'802'975	34'526'825	34'180'425	34'250'125
33 : Amortissements PA	6'808'811	6'003'061	4'643'232	4'655'796	4'631'976	4'542'072
34 : Charges financières	2'000	2'000	0	0	0	0
36 : Charges de transfert	278'944'002	275'303'600	309'555'972	313'243'141	312'104'363	311'777'198
37 : Subv. à redistribuer	47'398'495	48'797'000	50'551'000	51'001'000	51'191'000	51'316'000
39 : Imputations internes	30'260'905	31'171'440	26'192'500	27'949'803	28'391'979	28'823'079
Total Revenus	-134'685'154	-137'636'071	-134'521'991	-135'021'753	-135'411'802	-135'534'252
42 : Taxes	-32'817'265	-35'157'335	-33'458'344	-32'573'109	-32'598'811	-32'601'775
43 : Revenus divers	-2'185'800	-1'818'600	-1'187'850	-1'167'850	-1'197'850	-1'202'850
44 : Revenus financiers	-1'406'658	-491'400	-1'457'610	-1'452'410	-1'452'410	-1'452'410
45 : Prélèvements fonds	-13'736	-35'000	-50'000	-50'000	-50'000	-50'000
46 : Revenus de transfert	-34'206'226	-33'934'950	-33'286'787	-32'542'081	-32'246'652	-32'233'838
47 : Subv à redistribuer	-47'398'495	-48'797'000	-50'551'000	-51'001'000	-51'191'000	-51'316'000
49 : Imputations internes	-16'656'974	-17'401'786	-14'530'400	-16'235'303	-16'675'079	-16'677'379
Résultat	436'981'455	434'047'244	463'646'350	469'683'238	469'217'156	470'184'997

Le centre financier dévolu aux constructions scolaires ayant disparu, il convient d'ajouter des charges brutes pour 964'600 francs au réel 2016 et 921'154 francs au budget 2017, ce qui ramène le résultat à 437'946'055 francs en 2016 et 434'968'398 francs au budget 2017.

3.4.2.1. Résultat global

Par rapport au budget 2017, les charges brutes du département augmentent globalement de 25,56 millions, le budget 2018 reflétant le transfert au SPAJ de l'activité « mineurs » provenant du SAHA, pour un montant global de 30,69 millions. Sans cet élément, le DEF présenterait une diminution des charges brutes de 5,13 millions.

Les revenus baissent de 3,11 millions par rapport au budget 2017.

Au final et tenant compte des retraitements, les coûts nets baissent de 2,02 millions, matérialisant les efforts importants et continus déployés par le département pour maintenir une stabilité budgétaire dans cette période difficile sur le plan financier.

3.4.2.2. Charges et revenus effectifs du département

30 Charges de personnel et effectif

Le budget 2018 du Conseil d'État inclut la baisse de 60 EPT des effectifs du personnel administratif initiée en 2017, soit -9 EPT pour le DEF. La variation de +1 EPT par rapport au budget 2017 corrigé inclut +1,2 EPT (autofinancé) en lien avec l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, +0,6 EPT pour la gestion APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte), -2,8 EPT transférés au SRHE pour la gestion des enseignants et +2 EPT repris du SAHA pour la gestion des institutions d'éducation spécialisée.

Le tableau suivant détaille l'évolution des EPT administratifs sur la base de la structure et du budget 2017, tandis que le rapport du Conseil d'État donne les totaux par service.

DETAIL PERSONNEL ADMINISTRATIF	Budget 2017 initial	Plan de réduction	Budget 2017 corrigé	Transfert au SRHE	Transfert du SAHA	Autres variations	Budget 2018
Secrétariat général	7.20	-1.60	5.60	-0.20			5.40
CAPPE	2.50		2.50				2.50
Office de la politique familiale et de l'égalité	1.90		1.90				1.90
Service de l'enseignement obligatoire	17.85	-0.40	17.45				17.45
Office de l'enseignement spécialisé	9.13		9.13				9.13
Bureau de l'informatique scolaire	5.78	-0.30	5.48				5.48
Centre de psychomotricité	10.00	-0.10	9.90			1.20	11.10
Conservatoire NE - secteur amateur	7.80		7.80				7.80
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	75.04	-0.84	74.20	-0.70			73.50
SFPO - OFIJ (Fonds formation et intégration jeunes)	8.70	-0.20	8.50				8.50
Lycée Denis de Rougemont	6.80		6.80	-0.30			6.50
Lycée Blaise Cendrars	5.15		5.15	-0.20			4.95
Lycée Jean-Piaget	18.30		18.30	-0.90			17.40
CPMB	9.70	-3.65	6.05				6.05
CPLN	28.70		28.70	-0.20			28.50
CIFOM	54.21		54.21	-0.30			53.91
CEFNA	5.40		5.40				5.40
Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse	80.70	-1.90	78.80		2.00	0.60	81.40
Total	354.86	-8.99	345.87	-2.80	2.00	1.80	346.87

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Le réaménagement comptable lié au passage au MCH2 induit quelques variations.

L'écart de 2,1 millions par rapport au budget 2017 s'explique principalement par :

- SFPO, entretien de la Cité des étudiants (compensé par des recettes) +491'000
- Écoles S2, charges de location des communes (halles de sport), auparavant comptabilisées dans le groupe 36 +1'499'000

33 Amortissements du patrimoine administratif

La variation est liée à la réévaluation globale des immobilisations du bilan : une partie des subventions à l'investissement versées pour les constructions scolaires a été réactivée. Elle découle également de changements dans la gestion financière de l'État, avec la centralisation des charges d'entretien des bâtiments, dans la perspective de l'évaluation de prestations aux coûts complets par le Service des bâtiments (SBAT).

36 Charges de transfert

Le réaménagement comptable induit quelques variations. Voici les principales composantes de l'augmentation de 34,25 millions par rapport au budget 2017 :

- Transfert au SPAJ de l'activité « mineurs » du SAHA +30,44 millions
- SEEO, subventions pour les salaires des enseignants +2,07 millions
- SEEO, subventions aux écoles spécialisées +0,94 million
- SFPO, contributions HES-SO +3,21 millions
- Écoles S2, charges de location des communes (halles de sport), transfert comptable au groupe 31 –1,50 million

37 Subventions à redistribuer / 47 Subventions à redistribuer

Ces charges et recettes se compensent intégralement. Il s'agit des subventions provenant de la Confédération dans le domaine universitaire (LEHE) et dans le soutien des institutions d'éducation spécialisée. On y trouve également les recettes perçues auprès des cantons dans le cadre de la mobilité estudiantine universitaire (AIU). Ces recettes sont reversées à l'UniNE et aux institutions d'éducation spécialisée.

39 Imputations internes / 49 Imputations internes

La diminution provient du fait qu'une répartition analytique n'est pas encore réalisée dans le cadre du budget 2018. En effet, l'imputation comptable et forfaitaire de certaines prestations des services centraux n'est prévue qu'à partir du 1^{er} janvier 2018.

Par exemple, les prestations effectuées et les frais engagés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) pour l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO) ne seront plus refacturés mais feront partie des coûts statistiques calculés et imputés en fin d'exercice. Il en va de même pour les recettes internes refacturées.

42 Taxes, 43 Revenus divers, 44 Revenus financiers, 46 Revenus de transfert

Le réaménagement des natures comptables induit passablement de variations dans les recettes. De manière synthétique, on fera le raisonnement suivant :

Baisse nette des recettes	3,11 millions
Retraitement du groupe 47	1,75 million
<u>Retraitement du groupe 49</u>	<u>-2,87 millions</u>
Baisse globale réelle	1,99 million

Les facteurs principaux de variation réelle des recettes du DEF concernent des taxes :

– SDEF, suppression de la caisse de remplacement (CRNE)	-0,23 million
– Conservatoire, ajustement aux chiffres des années précédentes	-0,42 million
– CPMB, externalisation de la cafétéria	-0,98 million
– SPAJ, contribution des employeurs au fonds d'accueil extrafamilial	-0,34 million

3.4.2.3. Résultat analytique

Le budget analytique permettra une projection plus fine par centres de coût (subdivisions administratives) et éléments techniques de projet (OTP : prestations, charges et revenus de transfert, autres charges et revenus non incorporables aux prestations). La répartition analytique par groupes de prestations deviendra techniquement possible en 2018.

3.4.2.4. Investissements

Les projets gérés par crédit d'engagement correspondent au subventionnement des investissements communaux en matière de constructions scolaires et à quelques dépenses de moyenne intensité dans les écoles du secondaire 2 principalement. Les plus grands projets, rénovation de bâtiments scolaires notamment, émergent au budget du DFS, vu la centralisation de leur gestion au Service des bâtiments.

– SDEF, en cours : Constructions scolaires	512'300
– SDEF, à solliciter : Constructions scolaires	702'200
– Conservatoire, en cours : Renouvellement du parc pianistique	137'000
– CPLN, à solliciter : École technique – Infrastructure didactique	354'000
– CEFNA, à solliciter : ERP (progiciel de gestion intégré)	150'000

3.4.2.5. Fonds gérés par le département

Le Fonds de formation et intégration des jeunes a été intégré au budget du SFPO. Le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, géré par le SPAJ, est abordé plus loin.

3.4.2.6. Plan financier et des tâches

La sous-commission examinera le PFT dans la version qui accompagnera le programme de législature 2017-2021.

3.4.3. Catalogue des prestations du département

Chacun des services du département a un catalogue de prestations, plus ou moins élaboré selon les missions, la variété et l'importance des prestations délivrées. Ces prestations intégreront les charges et revenus qui leur sont directement imputables ainsi que les charges réparties en provenance des « centres de coût ». Pour des raisons d'ordre technique, le coût des prestations est actuellement incomplet, car cette répartition ne sera effective qu'en début d'exercice 2018. Il n'est pas pertinent à ce stade d'analyser les prestations sous un angle financier.

Le tableau de l'Annexe 1 énumère les prestations définies par les services, à titre indicatif ; les catalogues de prestations des secrétariats généraux ont été harmonisés. Les prestations sont codifiées avec l'acronyme du service et un numéro. Le schéma de l'Annexe 2 illustre la structure des centres de coût avec l'exemple du SPAJ.

3.4.4. Examen de détail des services et offices

Les sous-commissions ont passé les services en revue en se concentrant sur les nouveautés et sur les mesures d'amélioration budgétaire prises ou envisagées.

Secrétariat général (SDEF)

Le secrétariat général s'est réorganisé suite à l'évolution des tâches du département : suppression de la caisse de remplacement, pilotage des institutions spécialisées pour mineurs auparavant au DJSC, réduction des effectifs et intégration d'une apprentie.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPE)

Le budget 2018 n'appelle pas de commentaires de la sous-commission.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'effectif de l'OPFE a été optimisé à un niveau minimal. À côté d'actions bien établies (Futur en tous genres), certaines tâches exigent un engagement soutenu (lutte contre la violence conjugale, programme étendu aux cantons du Jura et de Berne) et de nouveaux projets sont initiés ou accompagnés (MenCare).

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Nombre d'élèves par classe

Les commissaires ont débattu du nombre moyen d'élèves par classe, sous deux angles : moyens à dégager et réaffecter aux élèves en difficulté, équité de traitement.

Les moyennes par classe sont définies par cycle (18, 19, 20), sans minimum obligatoire ; l'objectif est quasi atteint. Tous les cercles scolaires s'efforcent d'optimiser les effectifs mais aussi de limiter les transports (augmenter l'effectif oblige à déplacer des élèves) ; financièrement, les communes sont davantage impactées que le canton. Il convient de respecter l'autonomie des cercles scolaires.

Depuis 2013, les moyens affectés au soutien pédagogique spécialisé ont plus que doublé, passant de 1 million à plus de 2 millions ; le nombre de classes d'éducation spécialisée a également augmenté. En fait, s'il y a un problème, c'est plutôt dans les classes régulières accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers qui exigent un programme d'enseignement individuel, premier point soulevé lors des discussions avec les syndicats. On ne peut pas augmenter la moyenne par classe sans ajouter des mesures complémentaires. La situation actuelle présente déjà un risque pour les élèves moins scolaires et de surcharge des enseignants, une augmentation de la pénibilité du travail, avec une hausse marquée des absences de longue durée.

Enseignement de l'allemand

Le département encourage les échanges, cela relève des compétences des cercles scolaires, il revient aux directions d'accompagner les enseignants. Sur l'ensemble du cycle 3, les heures d'allemand n'ont pas diminué, c'est leur répartition qui a changé.

Orthophonie

Le département finance les mesures renforcées. Les mesures acceptées le sont pour deux ans, avec prolongation possible d'une année, évaluation périodique et analyse de celle-ci par une équipe indépendante de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Les parents sont informés de la décision.

Enveloppe par élève

La Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP) a étudié avec le département l'introduction d'un forfait par élève comme nouvelle forme de subvention cantonale. La démarche a abouti au résultat que le prix coûtant par élève n'est pour l'instant calculable que sur quelques postes, pas sur l'ensemble. Il existe de grandes disparités, par exemple pour les loyers, avec parfois non-facturation de bâtiments communaux au cercle scolaire, etc.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Le nouveau système de facturation sera simplifié, avec l'appui des services centraux à l'administration du CMNE, car il induit une complication administrative exagérée. L'impact sur la fréquentation semble limité : perte de quelques élèves, arrivée de quelques autres. Les recettes étaient clairement surévaluées aux budgets 2016 et 2017, d'où la péjoration du résultat au budget 2018. La sous-commission est satisfaite de l'évolution du dossier.

Service de la formation postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

Intégration des migrants

Le département va reprendre le dossier afin de mieux affecter les moyens. Les jeunes migrants, au niveau très variable, peinent à prendre pied sur le marché du travail. Pour la pratique du français, une structure duale d'entrée de jeu est souhaitable. Trouver un stage est déjà difficile pour les francophones.

Formation duale

Comment former assez de main-d'œuvre locale pour les entreprises ? Le plan d'action pour favoriser le dual dans les métiers techniques est freiné par la conjoncture morose. Les 6,5 millions votés par le Grand Conseil n'ont pas permis de créer autant de places que souhaité. C'est la conviction des entreprises, pas l'argent, qui pose problème. Le but est de former les jeunes pour qu'ils puissent ensuite trouver du travail. Néanmoins, les jeunes qui ont une formation certifiée, quelle qu'elle soit, restent moins longtemps au chômage. La formation ES soins infirmiers va dans le même sens.

Université

Pourrait-on augmenter les recettes provenant des étudiants étrangers et des doctorants ? Le rectorat et le Conseil de l'Université ont déjà traité la question pour les étudiants étrangers, dont les taxes ont augmenté. Les doctorants sont très mobilisés par rapport au temps libre pour leur travail personnel.

Subventions fédérales

Les subventions de la Confédération pour la formation professionnelle et les hautes écoles ont subi une diminution substantielle. D'autres baisses sont à craindre, le budget 2018 intègre seulement l'effet des décisions déjà prises.

Lycées (Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont et Blaise-Cendrars)

Centres de formation professionnelle (CPMB, CPLN, CIFOM)

La structure administrative des écoles du secondaire 2 est en cours de révision. Le cahier des charges du futur directeur du CIFOM inclut la conduite du projet visant à mettre en place un centre de formation professionnelle cantonal.

Il est important de participer aux discussions sur la formation gymnasiale au niveau fédéral, car la révision du contenu concerne aussi la durée des études. Or Neuchâtel est un des rares cantons (avec Vaud et Bâle-Ville) à délivrer la maturité gymnasiale sur 3 ans et ajouter une année est financièrement impossible. Le canton va plutôt s'efforcer d'améliorer encore la qualité, sans allonger à 4 ans.

La diminution du nombre de classes de CFC commerce/MP au CIFOM et au LJP vise uniquement la formation à plein temps.

Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA)

La réflexion concernant l'éventuelle autonomisation du CEFNA se poursuit. L'autofinancement sera le premier pas avant l'autonomisation. Le département ne présentera pas en 2018 le rapport sur la formation des adultes (crédit de 1 million). Ce projet est reporté au vu des finances cantonales.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)

Le transfert des institutions d'éducation spécialisée du DJSC au DEF fait sens. Il convient de rappeler que le programme d'assainissement des finances prévoit une économie de 3 millions dans les institutions pour mineurs.

Le budget 2018 intègre la nouvelle rémunération des curatelles. La loi votée par le Grand Conseil fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Il y a donc une incertitude financière.

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

La réponse au postulat 15.103 Meilleure répartition de la participation des communes au fonds est traitée par la commission Péréquation financière du Grand Conseil. Certaines communes, dont la population a un niveau socio-économique bas, doivent assumer un coût élevé.

3.4.5. Avis et conclusion de la sous-commission

Le budget 2018 est livré dans une nouvelle présentation qui rend difficile la comparaison avec les exercices précédents. Les commissaires ont cependant obtenu toutes les explications et précisions demandées. Ils remercient le département et les services de la rigueur apportée à la préparation du budget, dans une situation financière difficile.

Plus que sur les chiffres, les questions des commissaires ont surtout porté sur les missions du département, plus particulièrement sur les objectifs stratégiques des services énoncés dans le rapport du Conseil d'État.

La sous-commission encourage le département et ses partenaires à poursuivre sur la voie des réformes de structure visant à améliorer l'efficacité de la gestion et la qualité des services offerts à la population, afin de dégager les moyens nécessaires pour que les écoles et institutions qu'il pilote puissent assumer au mieux leur rôle fondamental dans la société d'aujourd'hui et pour celle de demain.

Les commissaires attendent donc avec intérêt le programme de législature du Conseil d'État ainsi que le plan financier et des tâches actualisé.

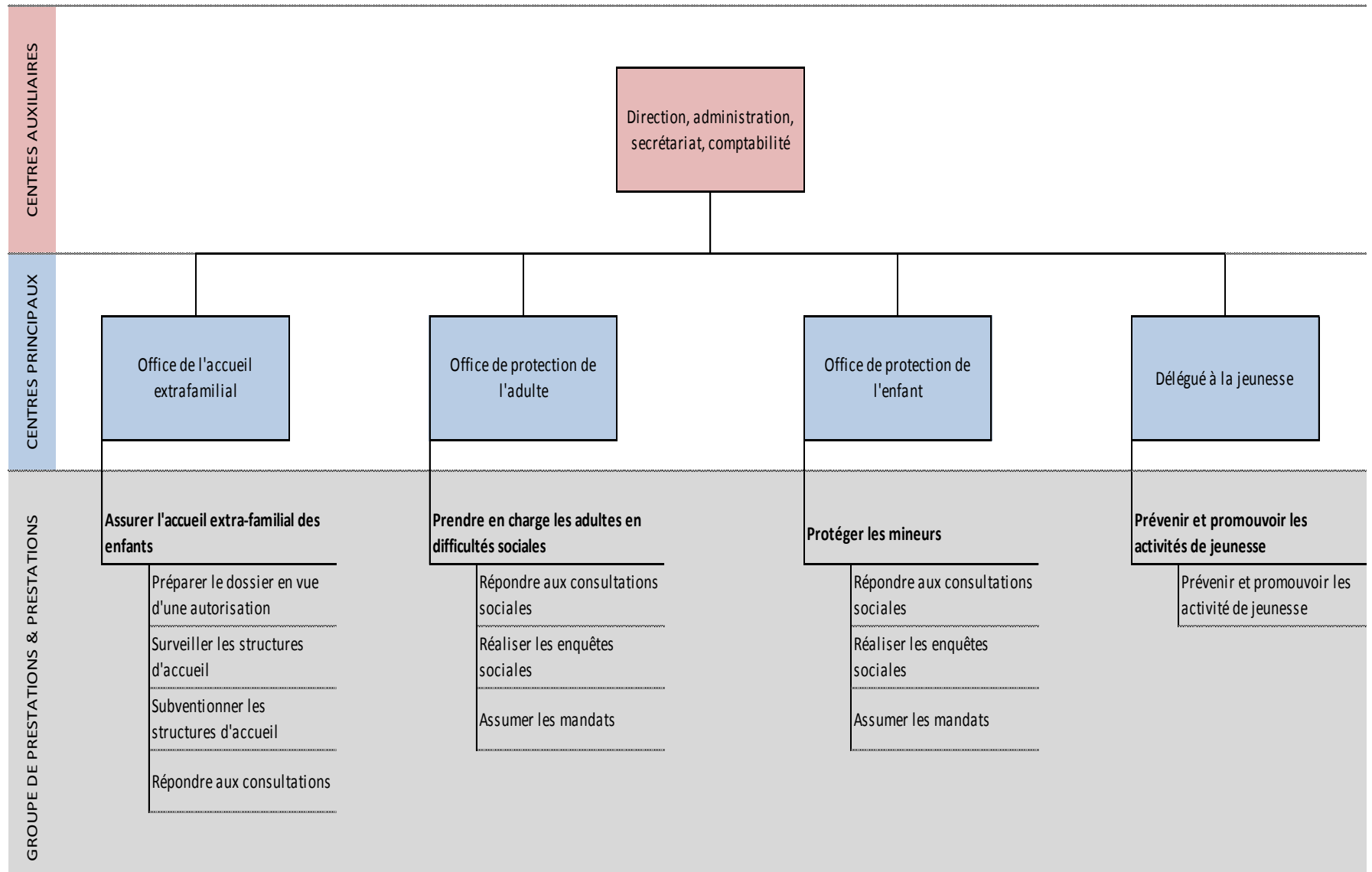
Annexe 1. Catalogue de prestations du DEF

SDEF			SEEO01.01.04.02	Établir des bilans psychomoteurs
SDEF01.01.01.01	Secrétariat du chef-fe de département		SEEO01.01.04.03	Dispenser un traitement ambulatoire
SDEF01.01.01.02	Conseil d'État		SEEO01.01.04.04	Dispenser un traitement au sein des institutions
SDEF01.01.01.03	Grand Conseil		SEEO01.01.04.05	Veiller à maintenir une formation adéquate
SDEF01.01.01.04	Représentations externes/ Conseil d'admin		SEEO01.01.04.06	Participer à des séances intégratives ou
SDEF01.01.01.05	Coordination interdépartementale		SEEO01.01.05.01	Gérer les ressources humaines et les asp
SDEF01.01.01.06	Affaires extérieures		SEEO01.01.05.02	Assurer le secrétariat du SDRH et de l'O
SDEF01.01.02.01	Conseil, assistance et supervision des se		SEEO01.01.05.03	Assurer une mission d'encadrement et de
SDEF01.01.02.02	Coordination départementale		Conservatoire	
SDEF01.01.02.03	Coordination interdépartementale		CMNE01.01.01.01	Prestations CMNE
SDEF01.01.02.04	Analyses et expertises		SFPO	
SDEF01.01.02.05	Représentation		SFPO01.01.01.50	Autres mandats
SDEF01.01.02.06	Gestion de projet		SFPO01.01.01.60	Conférence des Hautes écoles
SDEF01.01.03.01	Procédure budgétaire et PFT		SFPO01.01.01.61	Hautes écoles spécialisées
SDEF01.01.03.02	Gestion financière		SFPO01.01.01.62	Hautes écoles pédagogiques
SDEF01.01.03.03	Appui à la conduite		SFPO01.01.01.63	Hautes écoles universitaires
SDEF01.01.03.04	Ressources humaines		SFPO01.01.01.64	Recherche et innovation
SDEF01.01.03.05	Relations extérieures et communication		SFPO01.01.01.65	Cité des étudiants
SDEF01.01.03.06	Administration		SFPO01.01.02.05	CIE
SDEF01.01.04.01	Caisse de remplacement		SFPO01.01.02.67	Surveillance de la formation initiale
SDEF01.01.04.02	Constructions scolaires		SFPO01.01.02.68	Proc. qualif. Examens
CAPPES			SFPO01.01.02.69	Formation initiale pour adultes
CAPP01.01.01.01	Prestations CAPPES		SFPO01.01.02.70	Compétences de base pour adultes
OPFE			SFPO01.01.02.71	Gestion des partenariats
OPFE01.01.01.01	Gestion projets internes		SFPO01.01.02.72	Formation des formateurs
OPFE01.01.01.02	Appui aux services (sensibilisation)		SFPO01.01.02.73	Autorisation de former
OPFE01.01.01.03	Appui aux employés-es		SFPO01.01.02.74	Démarchage
OPFE01.01.01.04	Participation au groupe de confiance		SFPO01.01.02.75	Gestion des contrats
OPFE01.01.02.01	Collaboration intercantonale		SFPO01.01.03.50	Autres mandats
OPFE01.01.02.02	Promotion et sensibilisation du public		SFPO01.01.03.69	Formation initiale pour adultes
OPFE01.01.02.03	Lutte contre la violence conjugale		SFPO01.01.03.70	Compétences de base pour adultes
OPFE01.01.02.04	Gestion projets externes		SFPO01.01.03.76	Psychologie scolaire
OPFE01.01.02.05	Représentation politique		SFPO01.01.03.77	Documentation et information
OPFE01.01.02.06	Statistiques de l'égalité		SFPO01.01.03.78	Or. professionnelle univ. et de carrière
OPFE01.01.02.07	LEg (loi sur l'égalité femme-homme)		SFPO01.01.03.79	Or. scolaire et prof. (école obligatoire)
OPFE01.01.02.08	Marchés publics		SFPO01.01.04.50	Autres mandats
OPFE01.01.03.01	Communications externes		SFPO01.01.04.81	Soutien à l'insertion en formation
OPFE01.01.03.02	Gestion du site internet		SFPO01.01.05.07	ES
SEEO			SFPO01.01.05.11	Cours préparatoires
SEEO01.01.01.01	Définir le cadre cantonal et contrôler s		SFPO01.01.05.83	Secondaire II
SEEO01.01.01.02	Conseiller et appuyer les autorités scolaires		SFPO01.01.05.85	Cons. soutien écoles, coordination
SEEO01.01.01.03	Contribuer à la définition du cadre inte		SFPO01.01.05.89	Mobilité des étudiants
SEEO01.01.02.01	Informier et conseiller les partenaires		SFPO01.01.06.87	RH enseignants Surveillance
SEEO01.01.02.02	Gérer les dossiers de demande de mesures		SFPO01.01.06.88	RH enseignants Processus administratif
SEEO01.01.02.03	Analyser les demandes de mesures renforcées		CEFNA	
SEEO01.01.02.04	Décider des mesures renforcées		Particuliers	CFNA01.02.01.51 Art. 32
SEEO01.01.02.05	Assurer l'exécution et l'amélioration co			CFNA01.02.01.52 Modulaires
SEEO01.01.02.06	Contribuer à la définition du cadre inte			CFNA01.02.01.53 ECG
SEEO01.01.03.01	Développer l'informatique pédagogique et			CFNA01.02.01.54 Accompagnement
SEEO01.01.03.02	Coordonner le développement de l'infrastr.			CFNA01.02.01.55 Tertiaire B
SEEO01.01.03.03	Assurer le fonctionnement de l'info. admin.			CFNA01.02.01.56 Perfectionnement
SEEO01.01.03.04	Assurer la logistique des épreuves canto		Institutions	CFNA01.03.02.51 SEMP
SEEO01.01.03.05	Réaliser des travaux PAO			CFNA01.03.02.52 AI
SEEO01.01.03.06	Organiser la distribution de documents d			CFNA01.03.02.53 SFPO
SEEO01.01.04.01	Prévenir et dépister des troubles psycho			CFNA01.03.02.54 COSM

Entreprises	CFNA01.04.03.51	Groupes
	CFNA01.04.03.52	Individualisés
SPAJ		
SPAJ01.01.01.01	Répondre aux consultations sociales	
SPAJ01.01.01.02	Réaliser les enquêtes sociales	
SPAJ01.01.01.03	Assumer les mandats	
SPAJ01.01.02.01	Préparer le dossier en vue d'une autorisation	
SPAJ01.01.02.02	Surveiller les structures d'accueil	
SPAJ01.01.02.03	Subventionner les structures d'accueil	
SPAJ01.01.02.04	Répondre aux consultations	
SPAJ01.01.02.05	Assurer perception des contrib. des empl	
SPAJ01.01.03.01	Répondre aux consultations sociales	
SPAJ01.01.03.02	Réaliser les enquêtes sociales	
SPAJ01.01.03.03	Assumer les mandats	
SPAJ01.01.04.01	Informier et sensibiliser	
SPAJ01.01.04.02	Coordonner et accompagner	
SPAJ02.01.01.01	Répondre aux consultations sociales	
SPAJ02.01.01.02	Réaliser les enquêtes sociales	
SPAJ02.01.01.03	Assumer les mandats	
SPAJ02.01.02.01	Préparer le dossier en vue d'une autorisation	
SPAJ02.01.02.02	Surveiller les structures d'accueil	
SPAJ02.01.02.03	Subventionner les structures d'accueil	
SPAJ02.01.02.04	Répondre aux consultations OSAE	
SPAJ02.01.02.05	Assurer perception des contrib. des empl	
SPAJ02.01.03.01	Répondre aux consultations sociales	
SPAJ02.01.03.02	Réaliser les enquêtes sociales	
SPAJ02.01.03.03	Assumer les mandats	
SPAJ02.01.03.04	Verser+recouvrir sal./honor. curat. priv	
SPAJ02.01.04.01	Informier et sensibiliser	
SPAJ02.01.04.02	Coordonner et accompagner	
Lycées		
LBC	LYCE01.03.02.01	LBC Non - Didact
	LYCE01.03.02.31	Maturité gymnasiale
	LYCE01.03.02.55	LBC Projets
LDDR	LYCE01.04.02.01	LDDR Non - Didact
	LYCE01.04.02.31	LDDR Maturité gymnasiale
	LYCE01.04.02.55	LDDR Projets
LJPN	LYCE01.02.01.01	JLP-FI Non - Didact
	LYCE01.02.01.06	LJP-FI Maturité prof.
	LYCE01.02.01.20	LJP-FI Raccordement
	LYCE01.02.02.01	LJP-MG Non-Didact
	LYCE01.02.02.31	LJP-MG Maturité gymnasiale
	LYCE01.02.03.01	LJP-ECG Non-Didact
	LYCE01.02.03.32	LJP-ECG CCG
	LYCE01.02.03.33	LJP-ECG Matu spécialisée
	LYCE01.02.04.34	LJP-AF Compét. de base
	LYCE01.02.04.35	LJP-AF Cours de vacances
	LYCE01.02.04.50	LJP-AF Mandats
	LYCE01.02.04.55	LJP-AF Projets
CPMB		
CPMB01.01.03.01	Non - Didact	
CPMB01.01.03.04	CFC	
CPMB01.01.03.05	CIE	
CPMB01.01.04.07	ES	
CPMB01.01.04.11	Cours préparatoires	
CPMB01.01.04.45	Formation continue	

CPMB01.01.04.46	Particuliers		
CPMB01.01.05.52	Economat		
CPMB01.01.06.53	Cafétéria		
CPLN			
CPLN ECG	CPLN01.02.01.01	Non - Didact	
CPLN Sport	CPLN01.03.02.01	Non - Didact	
CPLN ET	CPLN01.04.03.01	Non - Didact	
	CPLN01.04.03.04	CFC	
	CPLN01.04.03.05	CIE	
	CPLN01.04.03.06	Matu prof	
	CPLN01.04.03.07	ES	
	CPLN EAM	CPLN01.05.04.01	Non - Didact
		CPLN01.05.04.02	Préapp
CPLN01.05.04.03		EAM AFP	
CPLN01.05.04.04		EAM CFC	
CPLN EPC	CPLN01.05.04.05	CIE	
	CPLN01.06.05.01	Non - Didact	
	CPLN01.06.05.04	CFC	
	CPLN01.06.05.06	Matu prof	
CPLN EMTN	CPLN01.06.05.07	ES	
	CPLN01.07.06.01	Non - Didact	
	CPLN01.07.06.03	AFP	
	CPLN01.07.06.04	EMTN CFC	
	CPLN01.07.06.05	CIE	
CPLN ESD	CPLN01.08.07.01	Non - Didact	
	CPLN01.08.07.04	CFC	
	CPLN01.08.07.07	ESD ES	
	CIFOM		
CIFOM ECG	CIFO01.06.05.01	Non - Didact	
CIFOM Sport	CIFO01.07.06.01	Non - Didact	
CIFOM EAA	CIFO01.02.01.01	Non-assignable	
	CIFO01.02.01.04	CFC	
	CIFO01.02.01.05	CIE	
	CIFO01.02.01.06	Matu prof	
	CIFO01.02.01.07	ES	
	CIFOM EPC	CIFO01.03.02.01	Non-assignable
		CIFO01.03.02.03	AFP
CIFO01.03.02.04		CFC	
CIFOM ESTER	CIFO01.03.02.07	ES	
	CIFO01.04.03.01	Non-assignable	
	CIFO01.04.03.02	Préapp	
	CIFO01.04.03.03	AFP	
	CIFO01.04.03.04	CFC	
CIFOM ET	CIFO01.04.03.06	Matu prof	
	CIFO01.05.04.01	Non-assignable	
	CIFO01.05.04.03	AFP	
	CIFO01.05.04.04	CFC	
	CIFO01.05.04.05	CIE	
	CIFO01.05.04.06	Matu prof	
	CIFO01.05.04.07	ES	
	CIFO01.05.04.09	ACP	

Annexe 2. Schéma de la structure des centres de coût et des prestations affectées – exemple du SPAJ, au DEF



3.5. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) Rapport de la sous-commission sur le budget

3.5.1. Généralités

La commission s'est réunie le 29 septembre 2017 pour traiter le budget 2018 du Département. Elle y a rencontré le chef du Département Laurent Favre, son secrétaire général et le responsable financier ainsi que l'ensemble des chefs de service. Elle a siégé conjointement avec la commission de gestion.

3.5.2. Appréciation générale du budget du département

3.5.2.1. Résultat global

Entre 2017 et 2018, le résultat s'est détérioré de 8.5 millions de francs. Les raisons principales identifiées et connues sont :

- La dissolution de la réserve pour matériel roulant en 2017 (4,3 millions) ;
- Le remboursement plus important de la provision « Sites pollués » en 2017 (4 millions de francs en 2017 et 2,8 millions de francs en 2018) ;
- Augmentation des charges d'amortissement générée par le passage au MCH2 (6,6 millions de francs) ;

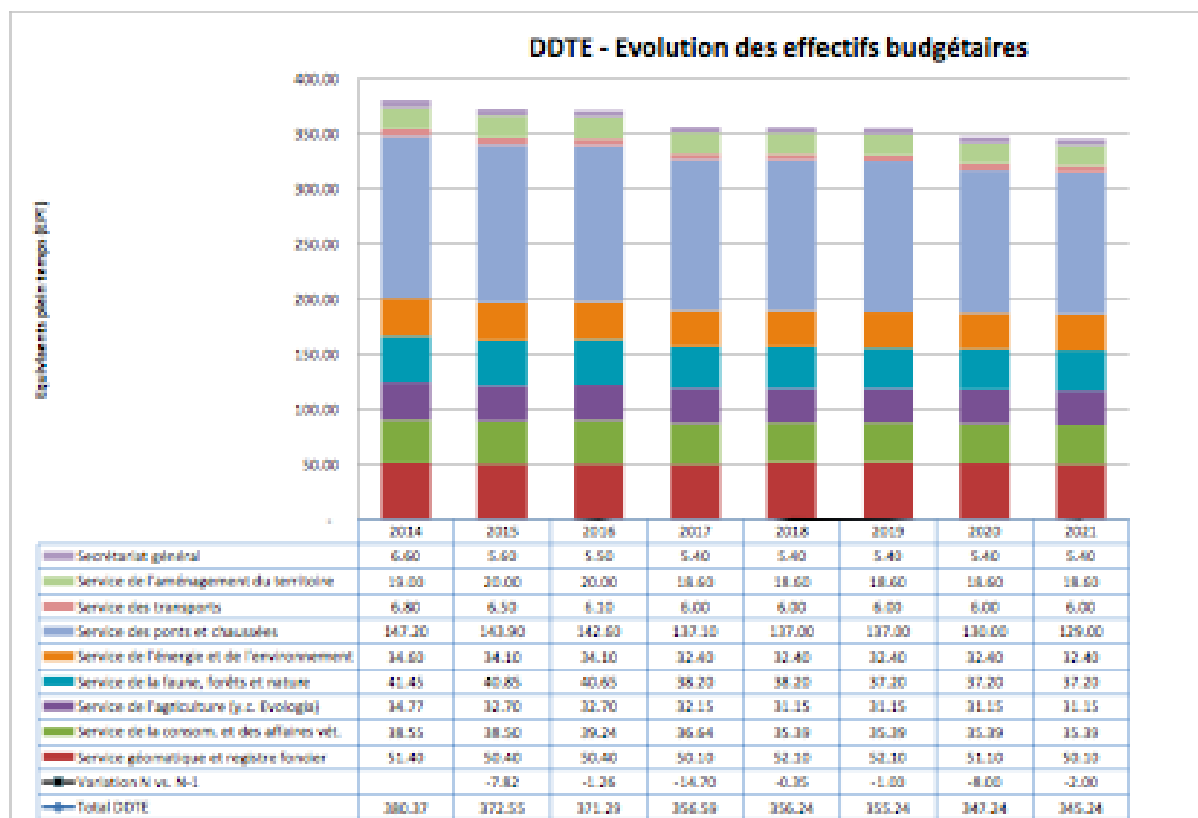
Après correction de ces trois éléments extraordinaires, le résultat s'améliore de 3.6 millions de francs. Alors que le résultat prévu pour 2019 s'améliore légèrement, il se dégrade de 2 millions de francs en 2020 (en raison de la fin du remboursement de la provision « Sites pollués », soit 2.8 millions de francs) puis de 1.8 millions en 2021 (en raison de multiples facteurs tels que l'absence de ventes de domaines agricoles, une augmentation des charges d'amortissement, la baisse continue des taxes automobiles, etc.).

3.5.2.2. Charges et revenus effectifs du département

Charges personnel

Les charges de personnel restent stables malgré une réduction progressive des effectifs (-11 EPT entre 2017 et 2021).

Ressources humaines



Les effectifs budgétaires sont en constante baisse depuis 2014. Ils ont diminué de 24 EPT entre 2014 et 2017 et leur baisse cumulée se montera à 35 EPT à l'horizon 2021.

En 2015, diverses mesures de réorganisation (notamment au SPCH) et de limitation des effectifs ainsi que l'autonomisation de l'OVPT (actuellement NVT) expliquent cette baisse de près de 8 EPT. En 2017, la poursuite des mesures de réorganisation et les effets du passage de la semaine à 41 heures expliquent cette baisse de près de 15 EPT. En 2020, l'effet cumulé de l'entrée en vigueur de la LRVP révisée et du transfert de la H20 à la Confédération expliquent cette réduction de 8 EPT.

Charges biens, services et marchandises (BSM)

Les BSM diminuent progressivement en lien avec :

- l'abaissement du seuil d'activation des investissements à 10'000 francs ;
- l'entrée en vigueur de la LRVP révisée ;
- le transfert de la H20 à la Confédération.

Amortissements Patrimoine Administratif

Le passage au MCH2 implique une réévaluation des immobilisations. L'augmentation de leurs valeurs et la révision de leurs durées de vie ont généré des charges d'amortissement supplémentaires de plus de 6 millions de francs entre 2017 (calcul selon MCH1) et 2018 (calcul selon MCH2).

Cette augmentation est neutralisée au niveau de l'État par un prélèvement à la réserve liée au retraitement des immobilisations.

Attribution aux fonds / financements spéciaux

Via ce groupe de charges, les excédents de recettes des fonds sont attribués à la fortune.

Charges de transfert

L'augmentation de 4.4 millions de francs entre 2017 et 2018 s'explique principalement par la dissolution en 2017 de la réserve pour matériel roulant à hauteur de 4.3 millions de francs.

En 2019, une augmentation des indemnités de transport est attendue. Celles-ci devraient ensuite

diminuer en raison de l'inscription de la ligne Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds dans le réseau des grandes lignes.

Subventions à redistribuer

Ce groupe de charges regroupe les subventions redistribuées suivantes :

- Programme Bâtiment (Fonds de l'énergie) ;
- Assainissement bruit ferroviaire (SENE) ;
- Agglomération – RUN (SPCH) ;
- Paiements directs et écologiques (SAGR) ;
- Conventions programme RPT (SFFN).

Ces dépenses sont totalement compensées par une recette équivalente qui émerge au groupe 47 *Subventions à redistribuer*.

39 Imputations internes

Ces imputations internes concernent principalement :

SDTE (2.8 millions de francs)

- Bonification budgétaire au fonds des routes communales (4% des taxes de circulation et de navigation) ;
- Attribution au SENE d'une partie de ces taxes afin de couvrir les frais d'élimination des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux.
- SPCH (1.2 millions de francs)
- Facturation interne des services centraux (principalement de la part du Garage de l'Etat).
- Fonds (6.3 millions de francs) :
 - Solde non utilisé par le fonds des routes communales reversé au SPCH
 - au titre de l'entretien des routes cantonales (1.4 millions de francs) ;
- Remboursement de la provision « Sites pollués » et participation du fonds des eaux aux frais de gestion du SENE (3.6 million de francs) ;
- Facturation interne entre le fonds des mensurations officielles et le SGRF pour les travaux effectués par ce dernier (0.5 millions de francs).

Revenus fiscaux

L'augmentation des revenus fiscaux est liée à la révision de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux (LTVRB).

Deux services sont concernés par ces revenus fiscaux. Il s'agit du SDTE (taxes circulation et navigation) et du SCAV (impôt sur les maisons de jeux).

Patentes / concessions

Cette catégorie de revenus reste relativement stable. Elle comprend notamment :

- Les redevances électriques affectées au fonds de l'énergie (1.9 millions de francs) ;
- Les redevances sur l'eau potable affectées au fonds des eaux (8.6 millions de francs) ;
- Les concessions hydrauliques et les redevances pour les gravières perçues par le SPCH (2.3 millions de francs) ;
- Les redevances de la police du commerce perçues par le SCAV (3.4 millions de francs).

Taxes

Ces recettes comprennent essentiellement des émoluments de divers services (9.5 millions de francs), des prestations de service de diverses entités (1.9 millions de francs) et des ventes de bois du SFFN (1.1 millions de francs).

Revenus divers

Les revenus divers intègrent principalement des remboursements de prêts dans le domaine des transports (0.5 million de francs) ; des prestations pour le projet d'investissement « Entretien constructif » (0.4 million de francs) ; des contributions viticoles et agricoles affectées au fonds idoïne (0.3 million de francs).

Revenus financiers

Les revenus financiers sont notamment composés de recettes issues des concessions du domaine de l'État sur les rives des lacs et cours d'eau (0.5 million de francs) et de revenus de location et de fermages (0.5 million de francs).

Prélèvements fonds

Il s'agit de prélèvements à la fortune pour équilibrer les recettes et les dépenses des fonds.

Revenus de transfert

Sont compris dans les revenus de transfert :

- les recettes reçues de la Confédération concernant les impôts sur les huiles minérales et la RPLP (19.7 millions de francs) ;
- la part communale pour les indemnités de transport (27.7 millions de francs) ;
- la part des contributions fédérales dédiées à l'entretien des routes principales (2.4 millions de francs).

Imputations internes

Les imputations internes concernent principalement :

- la bonification perçue par le fonds des routes communales (1.9 millions de francs) ;
- le versement au SPCH de la part non utilisée par le fonds des routes communales pour l'entretien des routes cantonales (1.4 millions de francs) ;
- les revenus versés au SENE à savoir, le remboursement de la provision « Sites pollués », la participation du fonds des eaux pour sa gestion et la part de la taxe automobile pour l'élimination des véhicules usagés (4.5 millions de francs).

3.5.2.3. Investissements

	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Lancé	17.9	11.7	6.2	4.1	5.3
Ponts & chaussées	13.8	8.5	3.8	3.3	4.8
12ème étape corr./aménag. routes cant.	3.1	3.0	2.3	2.9	4.2
Assainissement bruit routes principales	0.8	0.8	-	-	-
Construction du tunnel de Serrières	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1
Elaboration dossier route H20	0.3	0.4	0.4	-	-
Entretien constructif 2014 - 2015	3.8	0.4	-	-	-
Etudes détail liaison H18-H20	0.4	0.9	0.5	0.4	0.5
Renouvellement parc vhcs et machines	0.6	0.2	-	-	-
RPT 07b ouvrages prot.crués 2016-2019	0.5	0.8	0.5	-	-
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 201	0.3	0.2	0.1	-	-
RPT06 (bruit) - 3ème conv. programme	1.1	1.6	-	-	-
Serv. agriculture	4.1	3.3	1.1	0.9	0.8
Assainissement de fromageries	0.7	0.3	-	-	-
Subventions constructions rurales	1.8	1.8	-	-	-
Travaux améliorations foncières	1.6	1.2	1.1	0.9	0.8
Serv. aménag.territ.	0.1	0.1	-	-	-
Serv. des transports	-0.3	-0.3	1.2	-0.3	-0.3
Amélior.techn.entr.transp.prêt	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.3
Augment.capital pour fusion TRN et TN	-	-	1.5	-	-
Serv. faune, forêts	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1

	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Ouvert	3.4	23.2	15.7	18.9	17.4
Ponts & chaussées	0.8	8.7	12.6	17.0	17.4
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	-	0.3	0.3	-	-
Assains. et renf. du Grand Pont Chx-Fds	0.3	0.1	0.2	0.4	1.8
Corrections routières 2018 - 2019	-	0.3	0.3	-	-
Dévelop. plateforme données routières	-	0.2	-	-	-
Entretien constructif 2018-2021	-	5.8	5.8	5.8	5.8
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	-	0.1	0.1	0.1	0.1
Etudes détail assainis. Clusette	0.2	0.3	2.4	6.8	5.0
H10 Evitement de Peseux, études	0.1	0.0	0.0	0.0	-
MD - 1ère étape réalis. Itinér. cyclable	-	1.0	1.0	1.0	1.0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	0.2	0.3	2.3	3.0	3.8
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	-	0.3	0.3	-	-
Secrétariat général	-	12.0	-	-	-
Participations sociétés électriques	-	12.0	-	-	-
Serv. agriculture	-	0.1	-	-	-
Serv. des transports	2.6	1.6	3.0	1.8	-
Adaptation Lhand matériel roulant	0.8	0.8	0.8	-	-
Crédit construction Halte Fiaz	1.8	-	1.8	1.8	-
Part routière renouvellement PN	-	0.7	0.4	-	-
Serv. faune, forêts	0.0	0.3	-0.1	0.0	0.0
Serv.cons et aff vét	-	0.3	0.0	0.0	0.0
Serv.énerg. et envir	-	0.1	0.1	0.0	0.0

	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Total général	21.4	34.9	21.9	23.0	22.8

Le budget 2018 connaît un pic d'investissement qui s'explique par une prise de participation de 12 millions de francs dans des sociétés productrices d'électricité. Dans la mesure où cet investissement entraîne des flux financiers nets positifs, il n'entre pas dans la détermination des limites de l'endettement.

Les investissements se répartissent principalement entre le SPCH (17.2 millions de francs / 49%), le SDTE (12 millions de francs / 34%) et le SAGR (3.4 millions de francs / 10%).

3.5.2.4. Fonds gérés par le département

Ces dépenses concernent principalement les subventions pour l'alimentation en eau potable ainsi que l'évacuation et l'épuration des eaux (fonds des eaux) et celles liées au programme bâtiment (fonds de l'énergie).

3.5.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général

Le secrétariat général sera surtout marqué par l'introduction du SIGE, qui a pour missions l'appui au chef de Département et faire un trait d'union avec les services. Parmi les objectifs stratégiques listés, la stratégie de développement durable adoptée par le Conseil d'État sera mise en œuvre en 2018 et il est également espéré que le projet de suivi du lobbying aboutira avec le financement de l'ensemble du RER. Avec le SIGE, les secrétariats généraux ont été harmonisés et fournissent maintenant trois groupes de prestations. Le basculement des charges de personnel et indirectes n'est pas encore visible à ce stade ; il interviendra dès les comptes 2018, afin d'avoir une meilleure vision analytique de l'ensemble.

Au niveau du volet financier, une amélioration 1,8 million de francs est constatée. Cette amélioration est avant tout due à l'adoption potentielle de la LTVRB par le Grand Conseil prochainement, puisqu'en tablant sur une acceptation, le Département obtient une hausse des recettes en matière de taxe automobile.

La LRVP et le transfert de la H20 vont générer un nombre d'EPT en baisse au sein du Département pour 2020-21 et une diminution des charges salariales. Les personnes dont les postes risquent d'être supprimés n'étant pas définis, cela figure dans les lignes du SDTE et non dans celle du service concerné.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Pour 2018, le service est dans la consolidation de sa restructuration de 2016. Une différence est visible pour les sommes budgétées concernant les impôts sur les maisons de jeux. Ceci a été adapté en raison de d'une baisse de fréquentation observée au premier trimestre du casino. Concernant les autres recettes, elles montrent une légère amélioration, qui s'explique par la stabilité du service.

Selon la loi sur les établissements publics, 25% du produit des patentes est allouée à la formation professionnelle et le solde au développement de l'offre touristique.

Les redevances de la police du commerce concernent les redevances sur le commerce des boissons alcooliques et les patentes sur les établissements publics et l'impôt maisons de jeux concernent le casino de Neuchâtel.

Service des transports

Détail des subventions par type d'indemnités de transport :

- Trafic régional voyageur : financement assuré par la Confédération, le canton et les communes. La part fédérale est déjà déduite du montant affiché.
- Trafic urbain et touristique / lignes à l'essai : financement assuré par le canton et les communes.
- Participation au fonds FIF : Financement assuré par le canton et les communes.
- Participation communale : Refacturation de la part incombant aux communes (40%). La part cantonale des indemnités de transport se monte à 42 millions de francs.

Le budget 2018 est soumis à la commande de l'offre du trafic régional. L'objectif fixé par le SCTR aux entreprises de transport pour les besoins en indemnités est de -1% pour le trafic régional et -2% au niveau du trafic urbain par rapport à 2017.

En 2016, la trame ferroviaire a été remaniée et le service en constate aujourd'hui les effets. Il est par ailleurs soumis à des contraintes fédérales. Il figure au budget des coûts résiduels liés à l'aménagement des horaires 2016. Sur la base des premières offres 2018-2019 des entreprises de transport, le service dépasse de 1,3 million de francs le montant qui lui sera alloué pour 2018, il doit donc trouver des solutions pour réduire les besoins en indemnités pour entrer dans le cadre budgétaire.

Le service est en cours de négociation avec les entreprises de transport, ce qui est un défi, pour tenir le budget.

La dissolution de la réserve pour matériel roulant a dû être dissoute car la LFinEC ne permettait pas de la maintenir.

Le report de la réalisation de la halte de la Fiaz est un choix technique et budgétaire. Le Département a la volonté de venir avec un crédit d'investissement en 2018. Le coût du projet dépasse largement le montant annoncé initialement en 2007 au vu des aménagements supplémentaires nécessaires. Il y a également une évolution technique et d'horaires en lien à cette halte et, sans ces aménagements, la desserte à l'heure ne sera pas pertinente.

La halte de Montmollin-Montezillon a été supprimée en raison des horaires 2016. La desserte de substitution est une adaptation d'une ligne de bus qui existait déjà, pour un montant de 300'000 à 400'000 francs.

Service des ponts et chaussées

Les parts cantonales sur les recettes fédérales liées aux droits sur les carburants et à la RPLP se montent à 14.4 millions de francs. Les contributions fédérales globales couvrent 60% de l'entretien et de l'exploitation des routes principales suisses (H10, H18 et H20). Selon l'article 35a alinéa 2 LRVP, la part non utilisée de l'attribution annuelle (au fonds des routes communales) est affectée à l'entretien des routes cantonales.

Quelques modifications sont intervenues, liées à des diminutions d'effectifs. L'électricité devrait augmenter l'année prochaine, cela a été budgété mais sans la certitude que cela aura réellement avoir lieu. Il relève aussi l'importante influence de MCH2 et remarque par ailleurs que les changements de normes concernant les vêtements de travail et le traitement des déchets ont quasiment fait doubler le budget.

Cette année à Corcelles et à Marin des tronçons cantonaux seront transmis aux domaines communaux. Dans le cadre de la LRVP, les communes ont été mises au courant du processus puisqu'elles ont été pré-consultées en 2013 et elles ont pu faire leurs remarques.

Le projet de LRVP en est à ses débuts et prendra encore un peu de temps. Certaines communes y ont cependant un intérêt car des travaux d'entretien vont être réalisés sur certains tronçons avant leur remise. Ce type de dossier engendre parfois un peu de mécontentement et le Département essaiera d'en tenir compte lors des consultations à venir.

Service de l'énergie et de l'environnement

Sous réserve des changements liés à MCH2, le SENE s'inscrit dans une continuité, avec une légère baisse d'effectifs mais une stabilité dans les charges. Il y a cependant deux variations : la première est relative au Programme Bâtiments, financé par les taxes sur le CO2 et confié par la Confédération au canton en 2017. En conséquence, le volume financier du SENE augmente de 5,7 millions de francs, moyens fournis par la Confédération, mais le résultat sera donc en principe neutre. Deuxième élément modifié suite à l'adoption du rapport 17.011 par le Grand Conseil cet été : l'assainissement des sites pollués, pour les coûts financiers à charge de l'État, est désormais financé par le biais du fonds cantonal des eaux.

A partir de 2020, le service aura normalement trouvé son rythme de croisière.

Il propose à la commission de lui fournir une note explicative sur le traitement comptable de l'assainissement des sites pollués.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Une équipe forestière a été supprimée au Creux-du-Van. D'importants efforts sont faits pour essayer de juguler la présence des sangliers, car ils font beaucoup de dégâts dans le canton.

Le service se prépare au plan d'action sur la biodiversité de la Confédération, que deux trains de mesures urgentes ont été lancés pour 2017 puis pour 2018-19 dans le cadre de ce rapport par la création d'une demande de crédits d'investissement.

Le nombre de permis de chasse est stable et il est rappelé que l'effectif de chasseurs permet d'appuyer l'État pour réguler la faune.

L'Etat incite les agriculteurs à clôturer les champs, notamment autour de la réserve du Creux-du-Van. Un soutien leur est apporté (30'000 francs) pour ce faire et il s'autofinance vu les dégâts qu'ils évitent.

Service de l'agriculture

De manière générale, le budget 2018 traduit la réorganisation autour de la réforme de l'État. À partir de janvier 2018, le service passera de six à quatre offices pour des raisons économiques,

mais ne réduira pas les prestations qu'il fournit pour autant. Evologia et le SAGR ont été réunis, ce qui leur a permis de se développer en mettant en place le côté AI. L'aspect culturel prend également du temps, car il y a un certain nombre d'infrastructures à mettre en place et à gérer. Dans le cadre de la réforme de l'État, le SAGR était service-pilote et il a réussi le challenge de faire plus avec moins, un audit du CCFI ayant conclu que cela fonctionnait bien.

La Grange aux Concerts couvre ses frais, mais ne fait pas de rendements très importants. Le facteur popularité du site n'est par ailleurs pas chiffrable.

En 2018, 20% du vignoble neuchâtelois passera en culture biologique.

Service de l'aménagement du territoire

Comme les autres services, le SCAT a dû répondre à des attentes en termes de compression de charges liées au personnel. Ceci a pu se faire en faisant usage des rotations naturelles, sans licenciement. Ces postes étaient totalement financés par le fonds d'aménagement du territoire à hauteur de 180'000 francs. Dès 2018, seul le poste de l'aménagiste junior sera financé par le biais du fonds. Ceci explique la réduction symétrique des charges de personnel et des imputations internes (49) en 2018.

Un projet de révision des émoluments dont le SCAT rétrocède une partie aux autres services du DDTE est en cours. Dans le cadre de la LAT, le service a également dû mettre en place un système de compensation des avantages et des inconvénients en matière d'aménagement du territoire.

Service de la géomatique et du registre foncier

Dans le budget 2018, un léger excédent de recettes est prévu au niveau du résultat d'exploitation. Le coût de l'ensemble des prestations fournies par le SGRF sont couverts par les recettes qu'il engendre. Il est prévu en 2018, l'engagement de deux personnes sous contrats de droit privé, pour une durée de deux à trois ans, afin de rattraper le retard accumulé dans les délais au niveau du registre foncier. Cela devrait par ailleurs permettre au service d'économiser une somme importante, mais également d'avoir des personnes formées et opérationnelles lors des prochains départs à la retraite.

Ces engagements pourront d'une part rattraper le retard accumulé mais également de former les deux personnes engagées, qui pourront obtenir un contrat de droit public si leurs postes peuvent être pérennisés.

3.6. Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)

Rapport de la sous-commission sur le budget

3.6.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le 29 septembre 2017 pour l'examen du budget 2018. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, de la responsable des finances et de la gestion, ainsi que des représentants des services suivants:

- Service de l'économie (chef de service et adjointe au chef de service),
- Service de l'emploi (cheffe de service et adjoint à la cheffe de service),
- Service des migrations (chef de service),
- Service de la cohésion multiculturelle (cheffe de service),
- Service l'action sociale (chef de service et responsable financier),
- Service de statistique (chef de service),
- CCNC (directeur et chef du secteur perception et allocations).

En introduction, la responsable des finances et de la gestion du département présente les principales modifications induites par la mise en œuvre de la comptabilité analytique et l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisé des collectivités publiques (MCH2).

Les documents remis aux membres de la sous-commission sont :

- les fiches budgétaires des services ;

- l'évolution des effectifs mise à jour ;
- le détail des heures budgétées par groupe de prestations.

3.6.2. Appréciation générale du budget du département

En introduction, le chef du département rappelle que quatre blocs principaux déterminent le budget du DEAS, dans la mesure où ils totalisent plus de 90% des charges nettes du département (260 millions de francs) :

Facture sociale : la part de l'Etat à la facture sociale s'élève à 130 millions de francs. Pour rappel, la facture sociale harmonisée couvre notamment l'ensemble des prestations sociales sous condition de ressources relevant du droit cantonal (subsides LAMal, aide sociale, bourses, etc.). Une part des charges est supportée, en amont, par la Confédération (subsides LAMal, intégration socio-professionnelle, asile, ...). Le solde est supporté par l'Etat (60%) et les communes (40%). Le détail de la facture sociale est présenté en page 42 du rapport du Conseil d'Etat.

Prestations complémentaires : le total des charges y relatives se monte, pour le canton, à 80 millions de francs. Les prestations sont déterminées par le droit fédéral, de sorte que le canton n'a aucune prise immédiate sur les coûts. Néanmoins, le canton peut agir sur l'évolution des besoins à moyen et long terme, notamment via la planification médico-sociale (PMS) en favorisant le maintien à domicile.

Développement économique : le total des charges y relatives se monte à 15 millions de francs. Ce montant comprend les charges de fonctionnement du service et les charges de transferts.

Contentieux LAMal : le total des charges y relatives se monte à 13,5 millions de francs. Ce montant découle directement de l'application de l'article 64a LAMal qui oblige le canton à supporter 85% de toutes les factures impayées.

Année après année, le principal défi est la maîtrise de l'évolution de la facture sociale, en particulier celle de ses composantes « Aide sociale » et « Subsides LAMal ».

Aide sociale : la composante « Aide sociale » comprend principalement l'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux (SSR), mais aussi la charge nette du domaine de l'asile.

Subsides LAMal : la hausse annuelle des primes est usuellement de l'ordre de 5%. De plus, la moitié du budget est consommé par la couverture des primes des bénéficiaires PC imposée par le droit fédéral. Dès lors que les enveloppes budgétaires ne suivent pas l'évolution des primes, le défi est chaque année d'optimiser le système, afin de préserver un maximum de moyens pour lutter contre les effets de seuil. Lorsque des réductions de prestations sont inévitables, elles se font de manière ciblée et non pas linéairement.

Pour limiter les effets sociaux, sanitaires et sécuritaires négatifs, la recherche de solutions se fait en étroite collaboration, tant au niveau technique que politique, avec les communes et le Conseil de la Facture sociale.

3.6.2.1. Résultat global

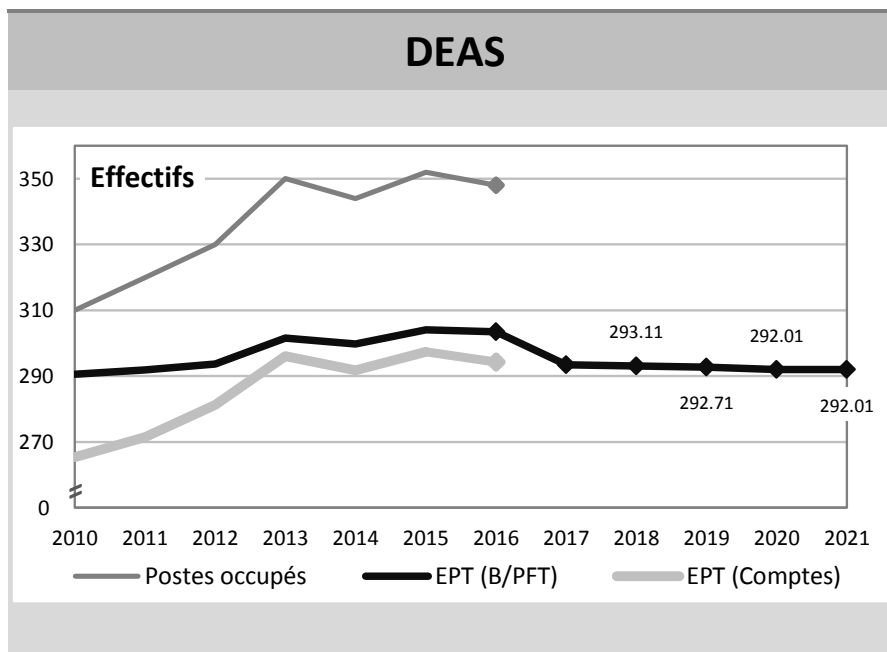
Le tableau suivant présente les résultats financiers du DEAS, sans les fonds qui seront soldés au 31 décembre 2017. Il en ressort les principaux éléments suivants :

- Diminution de 1,5 million de francs (-3,7%) des charges de personnel en lien avec la réduction des effectifs ; par rapport au budget 2015, en raison des deux trains de mesures pris, les effectifs du DEAS ont diminués de quelque 11 EPT (- 3,5%) ;
- Diminution de 0,7 million de francs (-20,4%) des BSM. Cette diminution est toutefois à considérer avec prudence, certaines modifications induites par l'entrée en fonction du MCH2 n'ayant pas été corrigées aux comptes 2016 et au budget 2017 (e.g. frais administratifs LAA et ALFA SAL) ;
- Augmentation de 10 millions de francs des charges de transfert, notamment au service de l'action sociale (+ 6 millions de francs), au secrétariat général (+2,9 millions de francs) et au service des migrations (+2,3 millions de francs) ; ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de charges dans d'autres services (- 1 million de francs au SEMP, - 0,2 million de francs au COSM). Elles sont par ailleurs partiellement contrebalancées par une augmentation des revenus de transferts (+ 1,8 million de francs au SMIG, + 1 million de francs au SEAS).

DEAS, résultats financiers (sans les mouvements avec les fonds)

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Écart B2017 - B2018 CHF %		PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Charges d'exploitation	527.9	533.8	543.0	9.3	1.7%	556.9	569.8	584.2
30 Charges de personnel	40.2	41.2	39.7	-1.5	-3.7%	39.9	39.1	39.4
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3.7	3.6	2.9	-0.7	-20.4%	2.9	2.9	2.9
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.1	0.1	0.2	0.1	67.6%	0.2	0.2	0.2
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
36 Charges de transfert	405.2	414.6	424.5	10.0	2.4%	436.5	449.9	462.4
37 Subventions à redistribuer	39.6	39.6	42.2	2.6	6.5%	43.3	44.7	45.7
39 Imputations internes	39.1	34.6	33.5	-1.1	-3.1%	34.2	33.2	33.8
Revenus d'exploitation	-282.8	-283.4	-283.0	0.4	-0.1%	-291.4	-299.2	-308.6
40 Revenus fiscaux	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
41 Patentes et concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
42 Taxes	-5.6	-5.1	-6.0	-0.9	17.1%	-6.0	-6.0	-6.0
43 Revenus divers	-0.3	-0.5	-0.3	0.2	-39.4%	-0.3	-0.3	-0.3
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
46 Revenus de transfert	-196.9	-201.6	-204.2	-2.6	1.3%	-210.9	-217.9	-225.7
47 Subventions à redistribuer	-39.6	-39.6	-42.2	-2.6	6.5%	-43.3	-44.7	-45.7
49 Imputations internes	-40.4	-36.6	-30.3	6.3	-17.2%	-31.0	-30.3	-30.9
Résultat d'exploitation	245.1	250.3	260.0	9.7	3.9%	265.5	270.7	275.6
34 Charges financières	0.1	0.0	0.0	-0.0	-100.0%	0.0	0.0	0.0
44 Revenus financiers	-0.0	-1.0	0.0	1.0	-100.0%	0.0	0.0	0.0
Résultat de financement	0.1	-1.0	0.0	1.0	-100.0%	0.0	0.0	0.0
Résultat opérationnel	245.1	249.4	260.0	10.6	4.3%	265.5	270.7	275.6
38 Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
48 Revenus extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
Résultat extraordinaire	0.0	0.0	0.0	0.0	--	0.0	0.0	0.0
Résultat total	245.1	249.4	260.0	10.6	4.3%	265.5	270.7	275.6

Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs du département. À relever que l'augmentation des effectifs observés en 2013 est liée à la réorganisation des départements effectuée au début de la législature précédente. Les données antérieures à 2013 ne portent donc pas sur le périmètre actuel du département.



Le tableau suivant présente les résultats agrégés par centre de profits.

DEAS, résultats financiers par centre de profits

Etat de Neuchâtel	Groupe natures comptables pour le budget	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Département économie et action sociale	Comptes de fonctionnement pour le budget	245.1	249.4	260.0	265.5	270.7	275.6
Département économie et action sociale	Charges	532.2	538.9	543.0	556.9	569.8	584.2
Département économie et action sociale	Revenus	-287.1	-289.5	-283.0	-291.4	-299.2	-308.6
Département économie et action sociale	Investissements	2.0	3.8	5.8	6.5	2.6	0.7
Département économie et action sociale	Dépenses d'investissements	2.2	11.7	6.0	7.0	3.5	1.7
Département économie et action sociale	Recettes d'investissements	-0.1	-7.8	-0.2	-0.5	-0.8	-0.9
Secrétariat général DEAS	Comptes de fonctionnement pour le budget	2.1	1.0	82.5	84.3	86.4	88.2
Secrétariat général DEAS	Charges	2.1	1.9	133.7	136.8	140.2	143.1
Secrétariat général DEAS	Revenus	-0.0	-0.8	-51.2	-52.4	-53.8	-54.9
ex_AVSAI	Comptes de fonctionnement pour le budget	76.8	80.8	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_AVSAI	Charges	122.7	129.3	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_AVSAI	Revenus	-45.9	-48.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Registre du commerce	Comptes de fonctionnement pour le budget	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Registre du commerce	Charges	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8
Registre du commerce	Revenus	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
Service de l'économie	Comptes de fonctionnement pour le budget	10.8	10.3	15.9	15.7	14.9	14.9
Service de l'économie	Charges	16.9	18.9	17.9	17.7	17.2	17.1
Service de l'économie	Revenus	-6.1	-8.6	-2.0	-2.0	-2.3	-2.2
Service de l'économie	Investissements	2.0	3.8	5.8	6.5	2.6	0.7
Service de l'économie	Dépenses d'investissements	2.2	11.7	6.0	7.0	3.5	1.7
Service de l'économie	Recettes d'investissements	-0.1	-7.8	-0.2	-0.5	-0.8	-0.9
Service de l'emploi	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.9	0.8	0.7	0.9	1.0	1.1
Service de l'emploi	Charges	49.6	47.5	47.2	47.6	47.9	48.1
Service de l'emploi	Revenus	-48.8	-46.7	-46.5	-46.7	-46.9	-47.0
Service des migrations	Comptes de fonctionnement pour le budget	2.7	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0
Service des migrations	Charges	45.5	43.5	44.4	46.9	48.8	52.6
Service des migrations	Revenus	-42.8	-40.5	-41.4	-44.1	-45.9	-49.7
Service de la cohésion multiculturelle	Comptes de fonctionnement pour le budget	1.0	1.1	1.3	1.3	1.3	1.3
Service de la cohésion multiculturelle	Charges	4.6	4.8	4.3	4.2	4.0	4.0
Service de la cohésion multiculturelle	Revenus	-3.6	-3.8	-2.9	-3.0	-2.7	-2.7
Serv. action sociale	Comptes de fonctionnement pour le budget	150.4	151.9	156.2	159.9	163.6	166.6
Serv. action sociale	Charges	284.8	285.9	293.6	301.6	309.7	317.2
Serv. action sociale	Revenus	-134.4	-134.0	-137.4	-141.8	-146.1	-150.6
Service de statistique	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Service de statistique	Charges	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3
Service de statistique	Revenus	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
ex_Fds promotion économique	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fds promotion économique	Charges	1.9	3.6	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fds promotion économique	Revenus	-1.9	-3.6	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fds intég. prof.	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fds intég. prof.	Charges	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fds intég. prof.	Revenus	-0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fonds politique régionale	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fonds politique régionale	Charges	2.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_Fonds politique régionale	Revenus	-2.0	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_d'encouragement aux études	Comptes de fonctionnement pour le budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_d'encouragement aux études	Charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ex_d'encouragement aux études	Revenus	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

3.6.2.2. Fonds gérés par le département

Dès l'exercice 2018, le département ne gère plus aucun fonds.

3.6.3. Examen de détail des services et offices

Secrétariat général (SEAS)

Introduction

Comme rappelé dans la fiche d'accompagnement, le secrétariat général du département de l'économie et de l'action sociale (SEAS) est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SEAS est également chargé d'assurer la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales et d'assurer le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail (OCCCT). À l'exception des tâches qui lui sont spécifiques, les missions et prestations du SEAS sont identiques à celles des secrétariats généraux des autres départements.

Depuis le 1er janvier 2018, le budget du centre de profit SEAS intègre les charges et revenus des anciens centres financiers SEAS et AVS-AI. Abstraction faite de la subvention au CNIP, le budget

du SEAS est, jusqu'au 31 décembre 2017, avant tout un budget de fonctionnement. Avec l'intégration, au 1^{er} janvier, du centre financier AVS-AI, le budget du centre de profit SEAS devient un centre de transfert important regroupant, outre la subvention du CNIP déjà mentionnée, les prestations complémentaires AVS-AI, les allocations familiales (pour personnes sans activité lucrative et agricoles) et les remises de cotisation.

Résultats analytiques

Groupes de prestations

La structure analytique du SEAS est composée de 4 groupes de prestations Métiers et de deux groupes de prestations Gestion interne. Ces 5 groupes sont composés de 22 prestations.

Charges et revenus de transferts

La rubrique des allocations familiales inclut, d'une part, la participation cantonale (1/3 du résultat net) en matière de prestations fédérales dans l'agriculture et, d'autre part, la charge des prestations pour les personnes sans activité lucrative. Il est important de rappeler que plus de 90% de ces dernières sont directement versées aux services sociaux et, de ce fait, déduits des charges liées à l'aide sociale. Entre 2016 et 2017, le rattrapage des dossiers par les assistants sociaux a généré une augmentation du nombre des dépôts de nouvelles demandes auprès de la CCNC ; cette augmentation a induit d'importants paiements rétroactifs. Ce rattrapage arrivant vraisemblablement à son terme, ces allocations devraient à l'avenir progresser au même rythme que l'aide sociale (3,68% en 2016).

Les frais administratifs englobent les coûts de fonctionnement des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et, dans une bien plus large mesure, ceux des prestations complémentaires AVS et AI. Comme en 2017, une provision y est intégrée afin de lisser les investissements informatiques, prévus en 2019, en lien avec une migration des données sur un nouveau logiciel. Il s'agit d'une charge nette puisque cette rubrique est diminuée des subsides de la Confédération calculés quant à eux sur le nombre de dossiers en décembre de l'année précédente.

En ce qui concerne les prestations complémentaires et plus particulièrement les dépenses en home des PC AVS, en raison du retard pris dans la mise en oeuvre de la planification médico-sociale (PMS), la projection 2016 (-0.33%) a été retenue comme hypothèse pour le budget 2018. Pour les autres prestations (PC AVS domicile et PC AI), ce sont les taux de croissance constatés entre 2015 et 2016 sur les résultats probables 2017 (3,46% d'augmentation pour AVS et 3,63% pour AI) qui ont été utilisés. De plus, l'impact de la réduction de 15 francs par personne et par mois du montant reconnu au titre de dépenses personnelles des bénéficiaires PC séjournant en EMS a été porté en diminution de la charge. Par ailleurs, un rattrapage pour les frais médicaux dans les agences AVS de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds a été considéré.

Cette rubrique est diminuée des subsides de la Confédération dont les taux progressent favorablement chaque année en raison de l'augmentation de la proportion des cas à domicile sur l'ensemble des dépenses.

Une progression de 3,5% sur l'estimation 2017 a été appliquée pour les remises de cotisations.

Enfin, la subvention au CNIP a été diminuée d'entente avec l'établissement autonome, au titre de contribution à l'effort d'assainissement des finances.

Résultats financiers

Comme mentionné dans le rapport, les charges de fonctionnement du SEAS sont stables. La baisse des Biens, services et marchandises est liée à l'imputation, dès le budget 2018, des frais administratifs de la CCNC (contrôle LAA et allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative) aux charges de transfert; les frais administratifs liés aux prestations complémentaires AVS/AI, également imputés aux charges de transfert, ont été retraités sur les comptes 2016 et le budget 2017.

En termes absolus, les principales variations enregistrées entre les budget 2017 et 2018 concernent les charges de transfert (+ 2,9 millions de francs, soit une augmentation de 2,3%) et les revenus de transfert (- 1 million de francs, +2,3%) qui y sont liés. Comme indiqué précédemment, en charges nettes, l'écart entre les budgets 2017 et 2018 est principalement imputable à l'évolution des ALFA SAL (+ 1,1 million de francs), des PC AVS/AI (+ 0,4 million de francs), des remises de cotisations (+ 0,2 million de francs). Les frais administratifs sont stables et les transferts liés à l'intégration professionnelle en baisse (- 0,2 million de francs).

Au niveau de la facture sociale, les montants transférés en 2018 par composante sont :

- ALFA SAL : 5'681'400 francs ;
- Intégration socio-professionnelle : 500'000 francs.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Versement des ALFA SAL : 90% des ALFA SAL sont versées aux services sociaux et 10% versés aux titulaires.

Financement des prestations complémentaires (PC) : déduction faite de la part fédérale, les PC sont supportées par le canton, sans participation des communes. Le canton de Neuchâtel fait exception en la matière, car la plupart des cantons imputent une part des coûts aux communes. S'agissant de la répartition des charges entre les cantons et Confédération, il convient de rappeler que les PC sont supportées à hauteur de 3/8ème par les cantons pour les cas "à domicile" et 5/8ème par la Confédération. Pour les personnes en EMS ou en institutions AI, la part des charges qui dépasse la norme "à domicile" est à la charge intégrale des cantons. Les frais médicaux sont également supportés en totalité par les cantons.

Influence sur l'évolution des PC : à court terme, le montant versé aux bénéficiaires en EMS au titre des dépenses personnelles est la seule marge de manœuvre dont dispose le canton pour réduire ses charges ; une réduction de 15 francs par personne et par mois est intégrée au budget 2018. Pour agir à moyen et long terme, deux approches sont possibles. D'une part, il faut influencer l'évolution des besoins (notamment par l'intégration professionnelle, la lutte contre les abus, le maintien à domicile, etc.) D'autre part, il faut intervenir au niveau fédéral pour influencer l'évolution du droit. A ce titre, de multiples actions sont menées par le Conseil d'Etat et le chef du DEAS, notamment dans cadre de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) actuellement en cours de traitement.

Effets de seuil liés aux PC : le droit fédéral prévoit que les prestations complémentaires ne sont pas fiscalisées, ce qui génère un effet de seuil significatif. Celui-ci est d'autant plus important que le droit fédéral impose aux cantons de prendre en charge intégralement les primes LaMal et les frais médicaux des bénéficiaires de PC. Enfin, les bénéficiaires PC sont exonérés de la redevance Billag. Au final, l'effet de seuil est significatif, en regard de la situation des rentiers disposant de revenus juste supérieurs à ceux donnant droit aux PC.

Service de l'emploi (SEMP)

Introduction

Le service de l'emploi est au centre des stratégies « Intégration professionnelle » et « Lutte contre les abus » plébiscitées par le Grand Conseil. Afin de décliner ces deux stratégies, le service a entamé une réforme en profondeur de ses structures tant organisationnelle que managériale en 2017. Ainsi, la vision, les missions, les prestations et la culture de travail ont été repensées.

L'année 2018 permettra, dans un contexte économique qui devrait être favorable, de consolider cette nouvelle organisation et de déployer les nouveaux processus de travail. Une analyse stratégique et détaillée de l'ensemble des mesures du marché du travail sera également effectuée.

Une attention particulière sera aussi portée au « décloisonnement du service » et au renforcement des liens indispensables du service avec ses principaux partenaires. 2018 permettra de consolider ces partenariats et d'en créer de nouveaux.

Placé au centre de la politique sur l'emploi, le service a également pour ambition de développer son expertise sur le marché du travail. Un projet de veille sur l'emploi « à 360 degrés » a été lancé en 2017 et se poursuivra en 2018.

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Au niveau des prestations, la nouvelle structure analytique reflète la nouvelle organisation.

L'Office du marché du travail offre deux types de prestations basées sur ses principaux clients, les employeurs et les employés. Ces prestations sont dans leur grande majorité subventionnées par le SECO dans le cadre de l'exécution de la LACI.

Le groupe de prestations Employeurs inclut des prestations telles que, par exemple, la sélection de candidats, le suivi des partenariats, notamment dans le cadre du NewDeal, ou encore la mise

en place de mesures pour les demandeurs d'emploi en étroite collaboration avec les entreprises (p.ex. projet BioPharma).

Le groupe prestations Employés, où est concentrée une part importante des ressources du service, regroupe les prestations pour les personnes en démarche d'intégration professionnelle telles que les entretiens de conseil ou encore la gestion des mesures du marché du travail.

L'office des conditions et relations du travail fournit trois types de prestations :

- Les prestations en lien avec la santé et la sécurité au travail.
- Les prestations liées aux contrôles du marché de l'emploi, ainsi qu'à la lutte contre les abus dans le domaine des prestations sociales.
- Le groupe de prestations Surveillance et juridique qui inclut le contrôle des agences de placement, le suivi juridique des licenciements collectifs et important, le contrôle des demandeurs d'emploi dans le cadre de la LACI (décisions sur sanctions de plus de 25 jours) et l'octroi des mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'intempéries.

Charges et revenus de transferts

Les charges et revenus de transfert font partie intégrante de la facture sociale. Ils contiennent notamment les mesures d'intégration professionnelles cantonales pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par la Confédération, ces personnes ne pouvant pas bénéficier de mesures fédérales.

Ici également, la distinction est faite entre les deux principaux clients du service :

- Les mesures pour les employés incluent toute la palette des mesures de formation, de cours et de coaching pour les personnes en recherche d'emploi.
- Les mesures pour les employeurs intègrent notamment les soutiens financiers pour l'embauche de demandeurs d'emploi non indemnisés.

La participation aux coûts des services de l'emploi découle de la LACI. La Confédération finance largement les activités du service dans le cadre de l'exécution de la LACI, mais demande aussi une participation de 5,2 millions de francs.

Les autres charges et revenus non incorporables concernent les mesures du marché du travail fédérales. Ces dernières s'adressent aux demandeurs d'emploi indemnisés par la Confédération et sont entièrement financées par le SECO.

Résultats financiers

Selon le plan financier, les charges de transfert (groupe 36) et les subventions à distribuer (groupe 37) sont entièrement contrebalancées par des revenus dans les groupes 46 et 47.

En ne prenant que les charges de fonctionnement des groupes 30, 31 et 39, le coût est d'environ 17,2 millions de francs. Ces charges sont en grande partie couvertes par des subventions fédérales dans le cadre de l'exécution de la LACI, du contrôle du marché de l'emploi et de la sécurité et santé au travail, mais également par divers émoluments et recettes cantonales. La différence entre ces charges et ces revenus représente le résultat total, soit environ 700'000 francs.

Au niveau de la facture sociale, les montants transférés en 2018 concernent l'ensemble des mesures cantonales d'intégration professionnelle pour environ 8 millions de francs, le financement de la participation aux coûts des services de l'emploi (voir ci-dessus) pour plus de 5 millions de francs et les activités de lutte contre les abus pour un peu moins de 1 million de francs.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Réorganisation et baisse des EPT : la réorganisation n'a pas conduit à une baisse des effectifs ; par contre, le nombre des postes de cadres a été réduit. Deux nouveaux postes entièrement financés par la Confédération ont par ailleurs été ajoutés au budget 2018.

Service des migrations (SMIG)

Introduction

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application des législations fédérales sur les étrangers (LEtr), l'asile (LAsi) et la main-d'œuvre étrangère.

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont:

- Les modifications de la législation et de la réglementation applicables dans les domaines de l'asile et des étrangers,
- Les flux migratoires et le nombre de demandes d'asile en Suisse,
- La restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral,
- Les nouvelles prestations attribuées au service des migrations (expulsions pénales),
- Le déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle, de la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC) ainsi que du projet transversal de lutte contre les abus,
- La mise en place de la réforme de l'Etat et l'évolution des prestations des services.

Par ailleurs, le service des migrations ne prévoit pas d'évolution particulière dans l'octroi de ses prestations.

Les objectifs stratégiques du SMIG sont les suivants :

- Mettre en place une organisation capable d'assurer l'hébergement et l'accueil des requérants d'asile attribués au canton sans recourir aux abris de protection civile ou hôtels et sans dégrader la part de financement supportée par les collectivités neuchâteloises,
- Réorganiser les processus d'appui à l'intégration afin d'augmenter le taux d'accès à l'autonomie des personnes accueillies dans le cadre de l'asile,
- Assurer une coordination renforcée de la prise en charge des mineurs non-accompagnés (MNA),
- Maintenir des prestations de qualité en termes d'efficacité et de délai de traitement, tout en optimisant les coûts de production,
- Améliorer l'efficacité en matière d'incitation au départ volontaire, en lien avec l'aide d'urgence, ainsi qu'en matière d'exécution des renvois,
- Sensibiliser les bénéficiaires de prestations sociales titulaires d'un permis de séjour hors asile à l'importance d'assurer leur autonomie.

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Trois groupes de prestations ont été retenus pour le SMIG : main-d'œuvre, séjour et aide sociale.

Pour le groupe main-d'œuvre, les prestations comprennent les autorisations de travail, les annonces des travailleurs par les employeurs, ainsi que les sanctions administratives. Les coûts directs concernent les frais annexes de personnel (frais de déplacement) et bureautique. Les produits correspondent aux émoluments facturés.

Pour le groupe séjour, les prestations comprennent les décisions en matière de séjour et d'établissement, la production des titres de séjours, les visas, les documents de voyage, les départs volontaires et les renvois sous la contrainte. Les coûts directs concernent les frais annexes de personnel (frais de déplacement), la bureautique et l'achat de cartes biométriques. Les produits correspondent aux émoluments facturés.

Pour le groupe aide sociale, les prestations comprennent la gestion de l'aide matérielle et de l'hébergement, l'accès aux soins et les frais de santé, les informations sur le statut et la procédure, les programmes d'occupation et de formation, la logistique et la sécurité. Les coûts directs concernent les frais annexes de personnel (frais de déplacement), la bureautique, les frais de placement et d'insertion, ainsi que les loyers des salles de formation. Les produits correspondent aux transferts de subventions de la Confédération par le Service de la cohésion multiculturelle dans le cadre de la formation et de l'intégration.

Charges et revenus de transferts

S'agissant des charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations, on relèvera que les montants correspondent aux prestations d'aide sociale versées aux bénéficiaires, déduction faite des subventions fédérales, en précisant que la prestation « aide sociale migrations sauf réfugiés » n'enregistre pas les charges de personnel dans le domaine de l'aide sociale pour requérants d'asile contrairement à la subvention fédérale touchée, ce qui explique le solde négatif.

Résultats financiers

Concernant le budget 2018, on retiendra qu'il repose sur deux hypothèses : 24'000 nouvelles demandes d'asile en Suisse et une augmentation linéaire de 10% des décisions d'octroi d'asile. La réduction des charges de personnel est liée à la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre 2017. Le groupe 49 correspond à la participation du domaine asile à la facture sociale. Y sont intégrés : la part des coûts de l'asile non-couverte par les indemnités allouées par la Confédération, les montants d'aide d'urgence versés aux requérants d'asile déboutés et aux personnes touchées par une décision de non-entrée en matière (NEM) – déduction faite des forfaits versés par la Confédération – ainsi que les frais médicaux et d'assurance maladie des personnes déboutées et touchées par une NEM.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Attribution des requérants d'asile : la responsabilité relève du canton auquel le requérant d'asile est attribué. La possibilité de l'attribuer à d'autres cantons est ouverte mais pas appliquée. L'organisation de l'accueil (1er et second accueil) relève du seul canton.

Forfaits destinés aux personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) : ces forfaits (6000 francs) sont versés une fois par la Confédération. Tout ce qui est dépensé en plus est à la charge du canton. Pour mémoire, il est rappelé que les NEM doivent quitter la Suisse. Compte tenu des délais, les renvois sont souvent difficilement exécutables. En cas de refus de monter à bord d'un avion, le canton doit reprendre la personne. Dans le cas des procédures Dublin, si les délais de renvoi ne sont pas respectés, une procédure nationale est ouverte. Dans ce cas, la Confédération peut sanctionner les cantons.

Coût d'exploitation d'un abri PC : abstraction faite des charges indirectes, le coût d'exploitation d'un abri PC est de 112 francs par personne et par jour (hypothèse : occupation à 100% de la capacité). Il est 56 francs, soit la moitié, pour un centre d'accueil en surface. L'exploitation d'un abri est plus onéreuse en raison notamment des charges plus élevées de sécurité, de buanderie et de repas. Pour plus de détails, voir le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 16.031 Situation de l'asile dans le canton.

Émoluments cantonaux : pour les ressortissants européens, ces émoluments ne peuvent dépasser le prix d'une carte d'identité. Dans le canton, ils ne peuvent être augmentés.

Climat général sur le front de l'asile : globalement, les choses se passent plutôt bien. La population neuchâteloise fait preuve de beaucoup d'ouverture. L'intégration (autonomie sociale et financière) reste une difficulté et un défi. Les personnes qui arrivent ont parfois beaucoup de compétence et arrivent à s'intégrer plus facilement. La capacité d'apprentissage de la langue varie d'une communauté à l'autre. Le taux d'accès à l'autonomie à la Neuchâtel est supérieur à la moyenne nationale. Le taux d'insertion reste cependant faible (15-20%). Avec un taux de 30%, les Grisons sont un modèle en la matière.

Service de l'action sociale (SASO)

Introduction

Compte tenu de la croissance des besoins et des mesures déjà prises, le budget 2018 du SASO a été très difficile à établir et a nécessité d'intenses travaux. Dès le premier trimestre 2017, une task force a été constituée et plusieurs groupes de travail, regroupant des partenaires tant internes qu'externes, ont été créés. Des représentants des communes ont été associés aux réflexions (responsables de services sociaux régionaux) ou consultés et informés (membres du Conseil de la Facture sociale).

Au terme de ces travaux, une quarantaine de mesures d'économies envisageables, dans tous les domaines d'activités du SASO mais plus spécifiquement dans l'aide sociale et les subsides LAMal, a été identifiée. Certaines mesures relatives à l'aide sociale de compétence du service (directives ou changements de pratique) sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017 déjà. Elles ont été communiquées aux autorités d'aide sociale et leur mise en application est rendue nécessaire par le souci de respecter l'enveloppe budgétaire 2017.

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Les groupes reposent sur les 5 entités du SASO. Les charges sont constituées presque uniquement des coûts de personnel, qui ne sont pas encore réparties au budget 2018.

L'unique recette directement imputable relève d'un émolument de l'OCAM, à savoir les frais d'annulation de l'affiliation d'office. À ce montant s'ajoute une écriture comptable relative au programme d'insertion sociale et professionnelle « Ressources ».

Charges et revenus de transfert

Les charges de consultation du Centre LAVI sont identiques à 2017.

Le contentieux concerne uniquement les primes LAMal impayées et les intérêts et frais y relatifs (participation aux coûts dans la facture sociale), qui présentent une progression nette d'un peu plus de 800'000 francs par rapport à 2017, due à l'augmentation des primes et à la hausse des volumes.

Les charges de personnel des SSR et GSR sont réparties, sur la base de montants forfaitaires, 40% État et 60% communes (à l'inverse des charges de la FS). L'augmentation du 100% des charges est de l'ordre de 900'000 francs par rapport au budget 2017. Elle découle de l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale.

Les montants octroyés aux organismes privés hors de la facture sociale sont identiques à 2017. À relever toutefois qu'une subvention a été transférée du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) au SASO (subvention à Solidarités femmes qui rejoint le Centre LAVI pour créer le nouveau service d'aide aux victimes ou savi.ne) et qu'un montant a été sorti de la facture sociale (Centre LAVI).

Autres charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations

Il s'agit des régularisations que fait l'Etat pour les communes (aide sociale et GSR/SSR) afin de corriger la différence pour chaque commune entre les montants effectivement versés et les montants dus selon la répartition, par habitant, du pot commun.

Résultats financiers

Les charges du SASO se composent pour leur très grande majorité de charges de personnel et de subventions. Les subventions sont discutées ci-dessous dans la partie facture sociale. S'agissant des charges de personnel, il est important de préciser qu'elles sont en diminution, conformément aux objectifs de réduction des effectifs qui ont été assignés au SASO. Cette réduction des effectifs implique toutefois une modification des prestations et de l'organisation du service, car les dossiers à traiter sont quant à eux en augmentation dans plusieurs secteurs.

Les revenus du SASO se composent avant tout de subventions fédérales, de remboursements de prestations et de la part des communes à la facture sociale. Pour 2018, une augmentation de la subvention fédérale pour les subsides LAMal est attendue à hauteur d'environ 2 millions de francs. Les remboursements sont également en hausse en partie grâce au travail du SASO et d'autres services (meilleure circulation de l'information), mais également de manière mécanique (hausse des montants et des volumes). Ces progressions de revenus allègent quelque peu la facture sociale.

Facture sociale

Les chiffres présentés dans le rapport au budget correspondent aux dépenses de l'Etat, déduction faite de la part des communes.

Au total, les dépenses nettes de la facture sociale à 100% ont été évaluées dans le budget 2018 à 217,5 millions de francs, contre 216,3 millions de francs au budget 2017 et 216,1 millions de francs au bouclage définitif 2016.

Le SASO estime que l'année 2018 connaîtra encore une progression importante des besoins en matière d'aide sociale et de subsides LAMal. Pour cette raison, de nombreuses mesures d'économies sont prévues par le Conseil d'Etat, principalement dans ces deux secteurs. Si la facture sociale 2018 ne progresse que de 1 million de francs par rapport aux précédentes, c'est parce qu'elle intègre, dans ces deux secteurs, des mesures d'économies pour plus 9 millions de francs (5,4 millions de francs pour l'Etat et 3,6 millions de francs pour les communes).

Les mesures relatives aux subsides LAMal reposent sur le non-maintien de l'intensité de l'aide pour les catégories ordinaires, sur des ajustements de pratique quant aux délais d'ouverture et de clôture de dossiers, notamment pour les bénéficiaires de l'aide sociale, et sur la prise en compte du remboursement de la taxe CO2 pour les bénéficiaires de PC et de l'aide sociale.

Les mesures dans le domaine de l'aide sociale prévoient plusieurs modifications de normes, notamment la suppression de la part au loyer pour les jeunes jusqu'à 25 ans qui vivent chez leurs parents (qui ne sont pas à l'aide sociale), l'octroi d'un forfait d'entretien réduit pour les 16-18 ans

qui sont en rupture de formation/insertion, une modification du forfait d'entretien pour les familles nombreuses (selon les recommandations de la CSIAS) et une diminution des prestations circonstancielles (assurance RC, mobilier, soins dentaires). Il est en outre prévu, en collaboration avec les communes, d'allouer des ressources pour aider les bénéficiaires à demander les baisses de loyer légalement possibles.

Les contributions d'entretien ont été adaptées au regard des comptes 2016. La charge nette qu'elles représentent diminue grâce à une progression des recettes, à savoir le recouvrement des pensions alimentaires avancées par l'Etat. Les dépenses relatives aux bourses ont également été adaptées en fonction des comptes 2016. Une modification de la loi sur les aides à la formation (LAF) a été prévue afin de limiter l'accès aux bourses pour des Suisses de l'étranger. L'économie sera réalisée progressivement, car la mesure ne s'appliquera qu'aux nouvelles demandes et pas aux bourses existantes.

Les principaux changements liés au domaine du social privé sont les suivants : des mesures d'économie 140'000 francs, une augmentation des dépenses liées au mandat de gestion des dossiers réfugiés par CSP et Caritas en raison de l'augmentation du nombre de réfugiés et des entrées et sorties de subventions de la facture sociale, qui au net implique une diminution de cette dernière.

S'agissant des autres services, les dépenses nettes du SEMP et du SMIG sont en diminution, alors que les ALFA Sal sont en augmentation.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Part des subsides ordinaires dans les subsides LAMal : les subsides LAMal sont répartis à raison de 50% aux bénéficiaires des prestations complémentaires (obligation fédérale de prise en charge complète des primes) et de 30% aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les subsides ordinaires correspondent au 20% restant. La lutte contre les effets de seuil concerne principalement cette dernière catégorie. Dans le cadre des mesures envisagées, aucune ne touche la définition du cercle des bénéficiaires et il n'est pas prévu de réduire les montants octroyés aux bénéficiaires ordinaires. Si une marge se dégage, l'intensité dans la catégorie 1 sera maintenue, afin de limiter les effets de seuil en sortie d'aide sociale.

Automaticité de l'octroi des subsides LAMal : l'abandon du système actuel d'automaticité est planifié. Le passage à une automaticité partielle est intégré aux mesures prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2018.

Impact de la diminution du taux de chômage sur les besoins d'aide sociale : compte tenu de l'amélioration de la situation économique, les besoins d'aide sociale se sont stabilisés durant le dernier trimestre. Les besoins d'aide sociale dépendent des entrées et des sorties ; le taux de roulement est aujourd'hui d'un tiers. Ils dépendent également des aides en amont (aide au logement, aide aux familles, ...). Les aides en amont sont nettement inférieures à celles octroyées dans certains autres cantons, notamment ceux de Vaud et de Genève.

Impact des flux migratoires sur les besoins d'aide sociale : les prestations d'aide sociale du canton de Neuchâtel ne sont pas plus généreuses que celles des autres cantons. Si le bilan migratoire est légèrement défavorable au canton (220 entrées pour 200 sorties), c'est notamment en raison d'un effet de débordement de l'Arc lémanique, qui impacte également le Nord Vaudois.

Service de l'économie (NECO)

Introduction

Le service de l'économie entretient de nombreux contacts avec les acteurs économiques qui sont structurellement exposés à des enjeux globaux à l'exportation. En effet, le moteur de l'économie neuchâteloise est industriel et exportateur. Le service doit évaluer les opportunités d'appui et les décisions d'engagement sont prises en fonction de l'impact des projets. La stratégie se décline sous l'angle des 4 « i », intégrée à la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE) acceptée par le parlement en septembre 2015 :

- iNTEGRATION « facilitateur » avec les acteurs privés ou publics : 1000 contacts / an
- iNNOVATION Appui aux acteurs économiques innovants : 100 projets par an
- iMAGE Promotion de la place économique neuchâteloise : 10 événements / an
- iMPLANTATION Nouvelles entreprises et compétences : 12 implantations / an

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Les éléments suivants sont relevés :

- RC : 330'000 francs de bénéfice.
- Stratégie et conditions cadres : frais liés aux terrains industriels et consultants externes.
- Partenariats, gouvernance et représentation : revenus liés au service coopération platinn, au réseau CDEP-SO pour le système d'innovation régional de suisse occidentale. Pour le Cautionnement romand, il s'agit de jetons de présences.
- Gestion des projets : mandats appui au développement économique, promotion de l'image, mise sur pieds et valorisation Microcity, voyages de promotion.

Projets gérés par crédit d'engagement

Les projets faisant l'objet d'un crédit d'engagement sont liés aux programmes NPR tels que décrits dans le rapport au GC d'avril 2016 (16.021) faisant état des programmes 12-15 et 16-19.

Charges et de revenus de transfert non incorporables

Le programme de législature précédent prévoyait une augmentation progressive des moyens attribués au développement économique. Cette ambition a été revue à la baisse compte tenu des contraintes budgétaires. Globalement, le budget 2018 a été construit sur la base des comptes 2016 et prévoit une stabilité de l'intensité de l'appui au développement économique.

Les charges de transferts sont difficiles à budgéter. En effet, outre les soubresauts et aléas conjoncturels et du cadre international impactant les acteurs économiques (gel ou reports d'investissements par exemple), le calendrier des projets est souvent dépendant de facteurs externes. Le service est dès lors parfois amené à différer le versement des aides contractées, sans que cela soit prévisible à moyen terme.

Les charges de transfert sont constituées pour près de 60% de partenariats avec les acteurs (Neode et CSEM en particulier). Les aides destinées aux acteurs économiques et touristiques se montent à environ 5 millions de francs, dont environ 10% à l'intégration de nouveaux acteurs. Il s'agit de mesures ciblées et largement subsidiaires. Pour les projets NPR, le franc cantonal est doublé par un franc fédéral, ce qui représente un effet de levier non négligeable.

Les amortissements du patrimoine administratif sont le reliquat d'un ancien équipement transféré à l'EPFL.

Autres charges et revenus non incorporables aux prestations

Ces charges et revenus sont composés notamment des contributions fédérales NPR et des contributions des communes à Tourisme neuchâtelois.

Résultats financiers

Le résultat est fortement impacté par la disparition des fonds de promotion de l'économie et de politique régionale, qui conformément à la législation seront dissous à la fin de cette année. Cet élément mis à part, la situation est stable.

La dotation de postes du service a été réduite de 2,8 EPT au total depuis 2016, ce par renoncement aux engagements prévus dans le cadre de la stratégie de renforcement et pour répondre aux mesures d'économie. En 2018, NECO procèdera au remplacement de 4 postes (2 démissions et 2 départs à la retraite).

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Création d'emplois et d'entreprises : les emplois sont créés par les entreprises, pas par NECO. NECO joue essentiellement un rôle de facilitateur en favorisant les mises en relations. NECO entretient un millier de contacts par année ; l'impact de ces contacts ne peut être mesuré directement. NECO peut être également un multiplicateur dans la création de valeur en appuyant des projets stratégiques et d'innovation. Le focus du NECO en termes d'allocations de ressources correspond à 80% d'appui au tissu économique existant et 20% pour accueillir/faciliter/déployer en cohérence avec le tissu économique de nouveaux investissements directs étrangers (implantations exogènes). À l'exemple de projets accompagnés et/ou soutenus ces dernières

années, il est rappelé que l'amélioration de l'attractivité du canton et l'augmentation de la valeur ajoutée créée dépend avant tout de la qualité de collaboration entre l'Etat et les communes.

Greater Geneva Bern Area (GGBA) : GGBA est un réseau de promotion à l'étranger. Il est chargé, pour les cantons membres, de la promotion de la région de Suisse occidentale et de l'acquisition de projet.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Introduction

Pour le COSM, au niveau financier, les mouvements d'une année à l'autre sont principalement dus à trois éléments:

- le programme d'intégration cantonal (PIC) et les subventions liées à la Loi sur les étrangers (LEtr);
- les forfaits d'intégration (PIC) et autres mesures dans le cadre de l'asile;
- les émoluments de naturalisation.

Le COSM est ainsi fortement impacté par des facteurs extérieurs qu'il ne contrôle pas: les flux migratoires, bien sûr, non seulement en terme de nombre mais aussi en terme de provenance ; les modifications des législations fédérales (ce qui sera notamment le cas pour la procédure de naturalisation dès 2018) ainsi que les montants des subventions fédérales qui évoluent (dès 2018 une baisse en raison du programme de stabilisation et de la correction du renchérissement).

Indépendamment de ces facteurs et en lien avec les objectifs du département, le service poursuit ses objectifs visant à impacter favorablement l'intégration (professionnelle mais pas uniquement) des personnes migrantes et la prévention des discriminations. L'objectif est que le maximum de personnes devienne autonome, que ce soit en terme financier ou dans leur vie quotidienne dans le canton de Neuchâtel. Pour ce faire, le service dépend fortement d'un travail en réseau avec une multitude d'acteurs, institutionnels à tous les niveaux, mais aussi associatifs et privés.

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Presque 80% des heures sont budgétées dans le PIC (subventionné à 50% par la Confédération). Les autres heures concernent principalement les enquêtes de naturalisation et la gestion des forfaits d'intégration, cette dernière prestation devant impérativement être prise en charge par le canton.

Les émoluments liés aux enquêtes d'intégration évoluent chaque année en fonction du nombre de dossiers traités. En raison du changement de loi et d'un durcissement des critères, le service de la justice (JUST) s'attend à une forte baisse des demandes de naturalisation à partir de 2018, avec un impact sur les émoluments perçus par le COSM. Le changement de procédure et le fait de devoir traiter en parallèle des dossiers selon deux procédures aura aussi un impact sur le nombre de dossiers traités.

Projets gérés par crédit d'engagement

Dans le cadre du PIC, COSM reçoit 2 types de subventions :

- D'abord les subventions liées à la loi sur les étrangers (actuelle LEtr, prochainement Loi sur les étrangers et leur intégration) dont l'utilisation est destinée à l'ensemble de la population (y compris non-migrante) et répartie selon huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et vivre ensemble). La Confédération octroie au canton de Neuchâtel dans le cadre d'une convention-programme un montant annuel maximal 763'589 francs, pour autant que le canton contribue à part égale. Cette part pourrait aussi provenir des communes. À Neuchâtel, les communes ne contribuent pas financièrement au PIC. Les contributions du PIC sont les mêmes pour les 4 prochaines années (2018-2021).
- L'autre source de financement concerne les personnes arrivées par le biais de l'asile. Depuis 2008, les cantons reçoivent un forfait d'intégration de la part de la Confédération, avec pour objectif de favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Ce forfait d'environ 6000 francs (montant unique perçu au moment de la décision) n'implique lui pas de participation cantonale. Le montant reçu dépend donc du nombre de personnes ayant obtenu protection de la part de la Suisse et qui résident dans le canton de Neuchâtel. À partir de 2018, les sommes seront versées selon les chiffres rapportés chaque six

mois. Les fluctuations n'ont cependant pas de conséquences sur la charge nette de l'Etat (un franc reçu = un franc dépensé), le COSM mettant en place des mesures en fonction des moyens disponibles et non en fonction des besoins.

En sus, toujours en lien avec l'insertion des réfugiés, depuis 2017 (pas prévu au budget), une nouvelle convention a été signée avec la Confédération pour un projet de réinstallation de réfugié-e-s (provenant principalement de camps au Liban). Ceci implique une rentrée financière supplémentaire (11'000 francs par personne à dépenser dans les deux ans qui suivent l'arrivée). Ce montant doit être utilisé pour des tâches spécifiques supplémentaires (coach, cours d'information et d'intégration, etc.). Les arrivées des personnes sont réparties entre 2017 et 2018 et les dépenses seront effectuées entre 2017 et 2020.

Résultats financiers

Le résultat final indique un écart de 240'000 francs principalement dû à un transfert de charges du SFPO de 260'000 francs en raison d'une nouvelle répartition de la prise en charge des mesures destinées aux jeunes allophones, débutants et analphabètes (jusqu'au niveau A1). Les cours seront désormais pris en charge par le COSM, en dehors du PIC (en raison notamment du statut de séjour). Hors de ce fait, la charge aurait été légèrement diminuée, en dépit d'une baisse de revenus (subventions fédérales et émoluments). À noter aussi qu'un demi-EPT sera supprimé en cours d'année lors de la centralisation du service à la Chaux-de-Fonds et entraînera une économie supplémentaire dès 2019.

Questions/réponses

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Centralisation du service : le projet est sûr de bons rails même si, comme pour tout changement, il induit des réticences et des blocages.

Nomination de la CICM: contrairement aux informations véhiculées ces dernières semaines dans la presse, c'est toujours le Conseil d'Etat qui a nommé les membres de la CICM.

Subventions fédérales : le système a changé en 2013. Le nouveau système est intéressant au niveau national, il l'est moins pour Neuchâtel compte tenu de son niveau de développement en la matière. Avantage : la mise en œuvre du PIC n'a pas coûté plus cher au canton qu'avant. Conformément à la LFinEC, un crédit-cadre de 12,9 millions de francs sera sollicité pour le PIC 2018-2020. De ce montant, 9,8 millions de francs seront supportés par Confédération et 3,1 millions de francs par le canton.

Cours de langue donnés par le CEFNA : compte tenu des contraintes budgétaires, l'option a été prise d'acheter des cours à moindre coût pour pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre. COSM achètera dès lors moins de cours au CEFNA ; les cours qui seront achetés au CEFNA seront destinés à celle-cx qui ont un niveau de connaissance plus élevé.

Service de statistique (STAT)

Introduction

Conformément à ses missions, le service de statistique (STAT) propose ses prestations à l'ensemble de l'administration, au sens large, mais aussi au public. C'est pour cette raison que la plupart des productions du service de statistique sont diffusées sur son site internet.

L'environnement statistique évolue en permanence. Bien entendu, les besoins en termes de statistiques changent et évoluent, mais les moyens techniques et technologiques s'adaptent également, de plus en plus rapidement, sans oublier que même les méthodologies statistiques offrent de plus en plus de possibilités de traitement, toujours plus efficaces. Le personnel du service de statistique est ainsi continuellement à l'affût de ces changements et cherche à s'y adapter rapidement.

Les prestations du service de statistique sont également offertes à l'extérieur de l'administration, et peuvent prendre la forme de mandats ponctuels (par exemple à la HEG) ou réguliers (comme le mandat pour arcjurassien.ch ou pour le canton du Jura).

Résultats analytiques

Groupes de prestations

Le premier groupe de prestations concerne des projets réalisés sur le territoire cantonal. Ainsi, les coûts sont pour la plupart constitués de frais d'acquisition de données (à l'OFS en particulier) afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Il s'agit par exemple de données

conjoncturelles, de données de l'emploi, ou encore démographiques. Ces informations ne figurent pas dans les registres administratifs et il s'agit de trouver d'autres sources pour les alimenter.

Les recettes proviennent de prestations internes mais aussi de diverses prestations pour les communes neuchâteloises, voire pour le public en général.

Le deuxième groupe de prestations concentre les coûts et les recettes liés à des prestations de coordination à l'extérieur du canton. Ce sont notamment les prestations de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et celles pour le canton du Jura. Ce sont des prestations facturées, qui permettent de couvrir les coûts qui lui sont liés.

Résultats financiers

La situation financière du service de statistique est stable. L'augmentation des charges de personnel prévue dès 2018 est liée à la réalisation du système de pilotage de l'État destiné au Conseil d'État et aux départements de l'administration cantonale. Il ne s'agit toutefois que d'un transfert de charges entre entités administratives, ces charges étant auparavant budgétées sous le projet Programme des réformes de l'État.

Les effectifs du service de statistique ont connu de légères variations, en raison de la réalisation de divers mandats externes. Ces derniers ont permis de financer la totalité des nouveaux postes dédiés à divers projets, comme l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, les tableaux de bord pour les communes neuchâteloises ou encore les prestations pour le canton du Jura. L'augmentation attendue pour 2018 et 2019 est liée à la réalisation et à la mise à jour du système de pilotage de l'État pour le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale.

Aux questions des membres de la sous-commission, il est répondu :

Données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : la présence de l'OFS à Neuchâtel est une chance pour STAT ; elle permet d'avoir des échanges riches. Tout ce que l'OFS produit de base est disponible. Par contre, le mandat de l'OFS se limite aux régions ; pour Neuchâtel, la région est l'Espace Mittelland. Pour pouvoir disposer de données pertinentes à l'échelle du canton, les échantillons doivent être densifiés. La densification des échantillons coûte ; la charge y relative est facturée au canton.

Développement des prestations externes : c'est un axe que STAT souhaite développer. Les données sont une richesse qui pourrait être valorisée à l'avenir.

3.6.4. Avis et conclusion de la sous-commission

La commission tient à relever la qualité et la cohérence du travail fourni par le département. Elle salue les gros efforts des services pour s'inscrire dans les objectifs budgétaires tout en essayant d'en circonscrire les impacts négatifs. Parmi les mesures qui relèvent du seul Conseil d'Etat, la plupart semblent adéquates et relèvent d'une saine gestion. D'autres, comme la non indexation des subsides, pourraient porter à discussion aux yeux d'une partie des commissaires.

4. CONCLUSION

Le rapport final sur le budget 2018 sera adopté par la commission des finances en date du 5 décembre 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 28 novembre 2017

Au nom de la commission des finances :

Le président,
D. HUMBERT-DROZ

Le rapporteur,
D. BOILLAT

TABLE DES MATIERES

Pages

1.	PRÉAMBULE	1
2.	ENTRÉE EN MATIÈRE	2
3.	EXAMEN DU BUDGET PAR DEPARTEMENT	3
3.1.	Autorités	3
3.2.	Département des finances et de la santé (DFS)	4
3.3.	Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)	19
3.4.	Département de l'éducation et de la famille (DEF).....	25
3.5.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)	35
3.6.	Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	42
4.	CONCLUSION	56